

**Décision du Tribunal Administratif de Rouen du 08 avril 2022 (Dossier n° E22 000 018/76)
Arrêté préfectoral du 15 avril 2022**



Projet présenté par la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo relatif à une demande d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire en vue de la réhabilitation du Bassin-du-Bourg sur le territoire de la commune de Lintot

Du mardi 3 mai 2022 à 9h au vendredi 20 mai 2022 à 18h30



Rapport du Commissaire-enquêteur

Pièce n°1

Juin 2022

Le présent dossier comprend trois parties distinctes, d'une part, le rapport d'enquête en Pièce n°1, d'autre part, les conclusions motivées et l'avis du commissaire-enquêteur font l'objet de la Pièce n°2 (DUP) et de la Pièce n°3 (Enquête parcellaire).

Sommaire

I.	Généralités.....	4
I.1	Préambule	4
I.2	Concertation et Cadre juridique de l'enquête conjointe.....	5
I.2.1	Phase administrative	5
I.2.2	Concertation	6
I.2.3	Cadre législatif et réglementaire.....	6
II.	Du dossier soumis à l'enquête publique conjointe	8
II.1	Du projet de réhabilitation du « Bassin du Bourg »	8
II.1.1	Contexte.....	8
II.1.2	Du projet de réhabilitation	9
II.1.2.1	Introduction	9
II.1.2.2	Contenu des travaux	10
II.1.2.3	Calendrier et montant des travaux	14
II.1.2.3.1	Calendrier	14
II.1.2.3.2	Dépenses	14
II.2	De l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).....	16
II.2.1	Rappels	16
II.2.2	Du contenu du dossier.....	16
II.2.3	De la justification de la déclaration d'utilité publique.....	17
II.3	De l'enquête parcellaire	18
II.3.1	Rappels	18
II.3.2	Du contenu du dossier.....	18
II.3.3	De la justification de l'enquête parcellaire	18
II.4	De l'arrêt du projet	21
II.4.1	Rappels	21
II.4.2	Mise à l'enquête publique	21
II.5	Du dossier de projet	22
II.5.1	Pétitionnaire - Décisionnaire.....	22
II.5.1.1	Pétitionnaire	22
II.5.1.2	Suivi du dossier	22
II.5.1.3	Décisionnaire.....	22
II.5.2	Rédacteur.....	22
II.5.3	Composition du dossier.....	22
III.	De l'enquête publique	24
III.1	De l'organisation de l'enquête.....	24
III.1.1	De la désignation du commissaire-enquêteur	24
III.1.2	De la réunion préfecture (30/03/2022).....	24
III.1.2.1	Préambule.....	24
III.1.2.2	Des permanences du Commissaire-Enquêteur.....	24
III.2	De l'information	24
III.2.1	Publicité dans la presse.....	24
III.2.2	Internet	25
III.2.2.1	Préfecture de Seine-Maritime.....	25
III.2.2.2	Notre territoire.....	26
III.2.3	Affichage	26
III.2.4	Observations du public.....	27
III.3	Du déroulement de l'enquête.....	27
III.3.1	Réunion avec le porteur de projet (28/04/2022).....	27
III.3.2	Visite du site (28/04/2022).....	28
III.3.3	Clôture de l'enquête	28
III.4	Des avis et observations recueillies et réponses du pétitionnaire	29
III.4.1	Des observations et avis	29
III.4.1.1	Des observations du public.....	29
a)	Observations du public / réponses du pétitionnaire avisées par le CE.....	30

III.4.1.2	Question du Commissaire-enquêteur / réponses du pétitionnaire avisées par le CE .	33
III.5	Procès-verbal de synthèse	35
III.6	Mémoire en réponse	35
III.7	Analyse des observations du public	35
IV.	Annexes liées au rapport.....	36

I. Généralités.

I.1 Préambule

Le commissaire-enquêteur soussigné, déclare sur l'honneur n'être nullement intéressé à l'opération à titre personnel ou en raison de leurs fonctions, notamment au sein de la collectivité, de l'organisme ou du service qui assure la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre ou le contrôle de l'opération soumis à enquête au sens des dispositions de l'article L. 123-5 du code de l'environnement, afin de conduire en toute impartialité ladite enquête publique.

Il a été désigné par décision du Tribunal Administratif de Rouen en date du 08 mars 2022, en vue de procéder à une enquête publique de 18 jours consécutifs, prescrite du mardi 3 mai 2022 à 9h au vendredi 20 mai 2022 à 18h30 en la mairie de la commune de Lintot.

- **L'enquête publique conjointe porte sur :**
 - Une **enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique**
 - Une **enquête parcellaire** en vue de la réalisation du projet de réhabilitation du bassin du bourg sur le territoire de la commune de Lintot.

Annexe 01

<i>Avis d'enquête publique</i>

Le commissaire-enquêteur

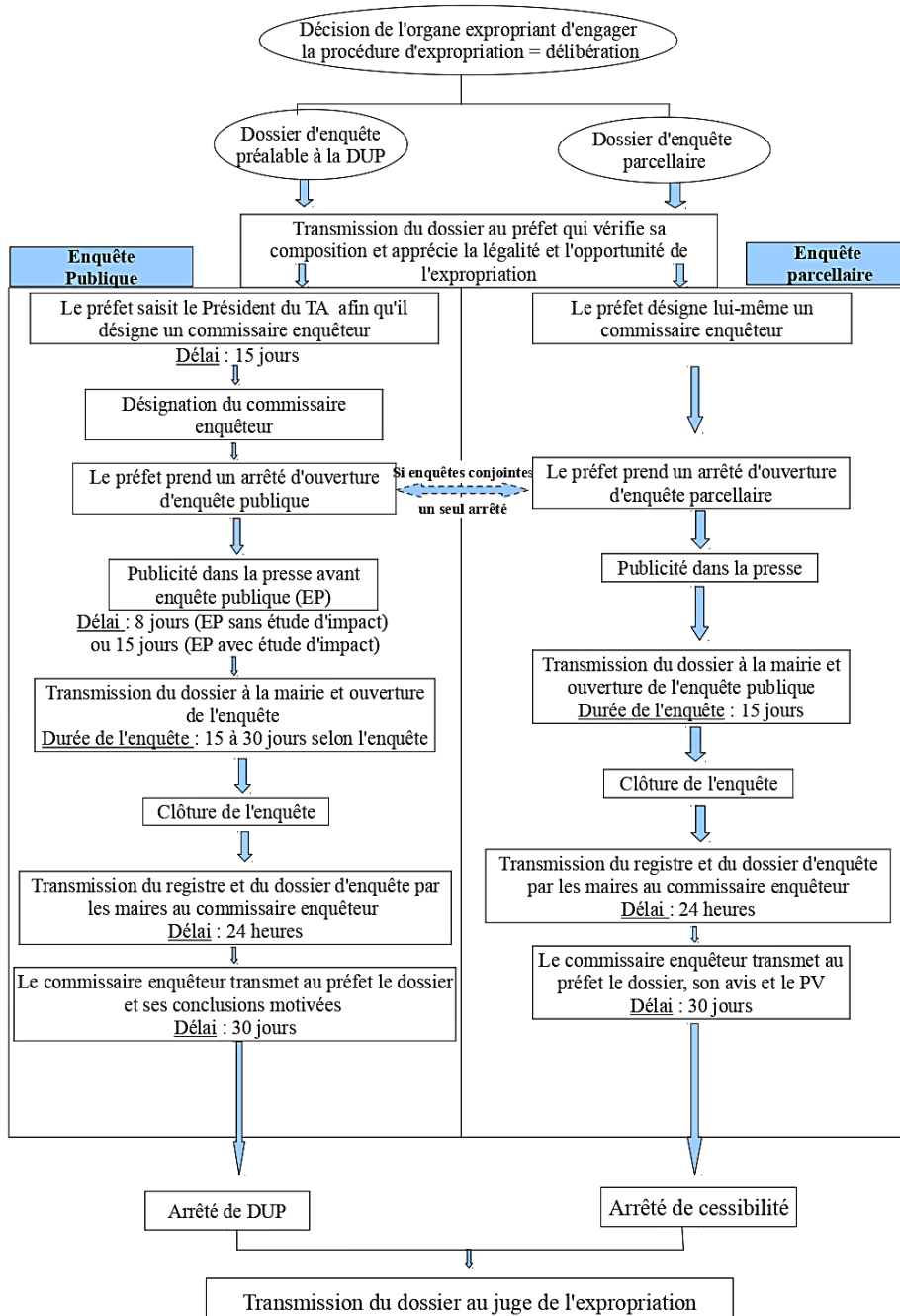
- Après :
 - Avoir accepté cette mission,
 - Avoir pris connaissance et analysé le projet référencé supra,
 - Avoir consulté et rencontré l'autorité administrative et le pétitionnaire,
 - S'être rendu sur le site objet du projet,
 - S'être rendu en la mairie de la commune Lintot, lieu de ses permanences, pour assurer ses fonctions et recevoir les personnes souhaitant le rencontrer ;
- A établi suite à l'ensemble de ses interventions :
 - Le rapport qui suit dressant procès-verbal de l'organisation et du déroulement de cette enquête et rendant compte des observations du public, des réponses du pétitionnaire, de ses analyses et commentaires, (Pièce n°1),
 - Ses conclusions et avis motivés relatifs à l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (Pièce n°2).
 - Ses conclusions et avis motivés relatifs à l'enquête parcellaire (Pièce n°3)

I.2 Concertation et Cadre juridique de l'enquête conjointe

I.2.1 Phase administrative

La présente enquête conjointe s'inscrit dans le schéma ci-dessous :

SCHÉMA SYNTHÉTIQUE DE LA PHASE ADMINISTRATIVE



I.2.2 Concertation

Un premier courrier du 06 mars a été expédié aux différents propriétaires leur proposant une rencontre afin de leur présenter le projet.

Nom	Adresse	Parcelle
M. LAMBERT Roger Marcel	3 RTE DU COLOMBIER 76210 ST-JEAN-DE-LA-NEUVILLE	B 493
Mme LAMBERT Marcelle	3 RTE DU COLOMBIER 76210 ST-JEAN-DE-LA-NEUVILLE	B 479
M. LAMBERT Jean-Marie	153 RUE DE GODE 95100 ARGENTEUIL	
M. LAMBERT Jean-Paul	7 RUE CHAUFFOUR 60270 GOUVIEUX	
M. LAMBERT Jean-Marc	3 RTE DU COLOMBIER 76210 ST-JEAN-DE-LA-NEUVILLE	
M. LAMBERT Jean-Luc	3 RTE DU COLOMBIER, 76210 ST-JEAN-DE-LA-NEUVILLE	
M. LAMBERT Marie-Paule Jacqueline	3 RTE DU COLOMBIER 76210 SFJEAN-DE-LA-NEUVILLE	

Un second courrier daté du 23 mars 2021 suite à leur rencontre la 04 août 2020, actant que les dits-propriétaires restaient fermement opposés à la mise en place d'une servitude de passage ou de vente du chemin d'accès au bassin et les informant qu'une procédure d'expropriation est en cours.

Annexe 02
<i>Courrier type du 06 mars 2020</i> <i>Courrier du 23 mars 2021</i>

Je noterai que ces courriers m'ont été transmis par mail de M. VASSE en date du mercredi 4 mai 2022 et joints au registre d'enquête.

I.2.3 Cadre législatif et réglementaire

De nombreuses textes régissent le contenu du présent dossier soumis à enquête publique conjointe,

- Le Code de l'Environnement, notamment :
 - Partie législative, les articles L.123-1 à L.123-2, concernant le champ d'application et l'objet de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;
 - Partie législative, les articles L.123-3 à L.123-19, concernant la procédure et le déroulement de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;
 - Partie législative, article L.211-7 relatif à la participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ;

- Partie réglementaire, l'article R.123-1 concernant le champ d'application de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;
- Partie réglementaire, les articles R.123-2 à R.123-27, concernant la procédure et le déroulement de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement.
- Le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, notamment :
 - Partie législative, les articles L.122-1 à L.122-7 relatifs à la déclaration d'utilité publique ;
 - Partie réglementaire, les articles R.121-1 à R.121-2 et R122-1 à R122-8, relatifs à la déclaration d'utilité publique et R 131-3 pour l'enquête parcellaire
- Le Code de l'Urbanisme, notamment :
 - Partie législative, article L.153-58 relatif à la prise en compte des avis et observations du public
- La demande du 29 avril 2020 présentée par Caux Seine Agglo à l'effet d'obtenir la déclaration d'utilité publique et sollicitant l'ouverture d'une enquête parcellaire en vue du projet de réhabilitation du bassin du bourg à Lintot.
- L'arrêté préfectoral de prescriptions spécifiques du 20 janvier 2021 autorisant Caux Seine agglo à effectuer les travaux sur le bassin.
- L'arrêté préfectoral du 15 avril 2022 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire en vue de la réalisation du projet de réhabilitation du bassin du bourg sur le territoire de la commune de Lintot.

Je noterai que le projet présenté n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

II. Du dossier soumis à l'enquête publique conjointe

II.1 Du projet de réhabilitation du « Bassin du Bourg »

II.1.1 Contexte

Dans le cadre de ses compétences en matière de prévention du risque inondation et de protection des biens et des personnes, CAUX SEINE AGGLO est gestionnaire de l'ouvrage « Bassin du bourg » réalisé dans les années 1980 sur la commune de Lintot.

La dégradation de l'état du bassin de rétention (effondrement de berges, comblement, boisement) nécessite son réaménagement.



De plus, un ancien bassin pour la défense incendie se trouve dans la continuité. Ce dernier n'ayant plus vocation à lutter contre les incendies, Caux Seine Agglo souhaite regrouper les deux ouvrages pour ne faire qu'un seul et même bassin à vocation de tamponnement des eaux pluviales.



Dans sa nouvelle configuration issue du regroupement de ces 2 bassins, l'ouvrage hydraulique final pourra jouer son rôle de tamponnement des eaux de ruissellement provenant du milieu urbain amont, avant leur restitution au milieu naturel.

II.1.2 Du projet de réhabilitation

II.1.2.1 Introduction

L'ensemble du projet concerne les deux bassins : l'un initialement dédié à la protection incendie, le second au tamponnement des eaux ruisselées.

L'ouvrage hydraulique dit le « bassin du bourg », a été réalisé dans les années 1980, dans l'optique de compenser la nouvelle urbanisation du quartier. Sa capacité de stockage initiale pour laquelle il a été créé, était de 1000 m³. Or aujourd'hui, du fait de la sédimentation, sa capacité effective est de 600 m³.

Un merlon sépare les deux ouvrages. Au droit de celui-ci, un ouvrage de trop plein maçonné (partiellement effondré) permet aux eaux du bassin incendie de surverser dans le second bassin.

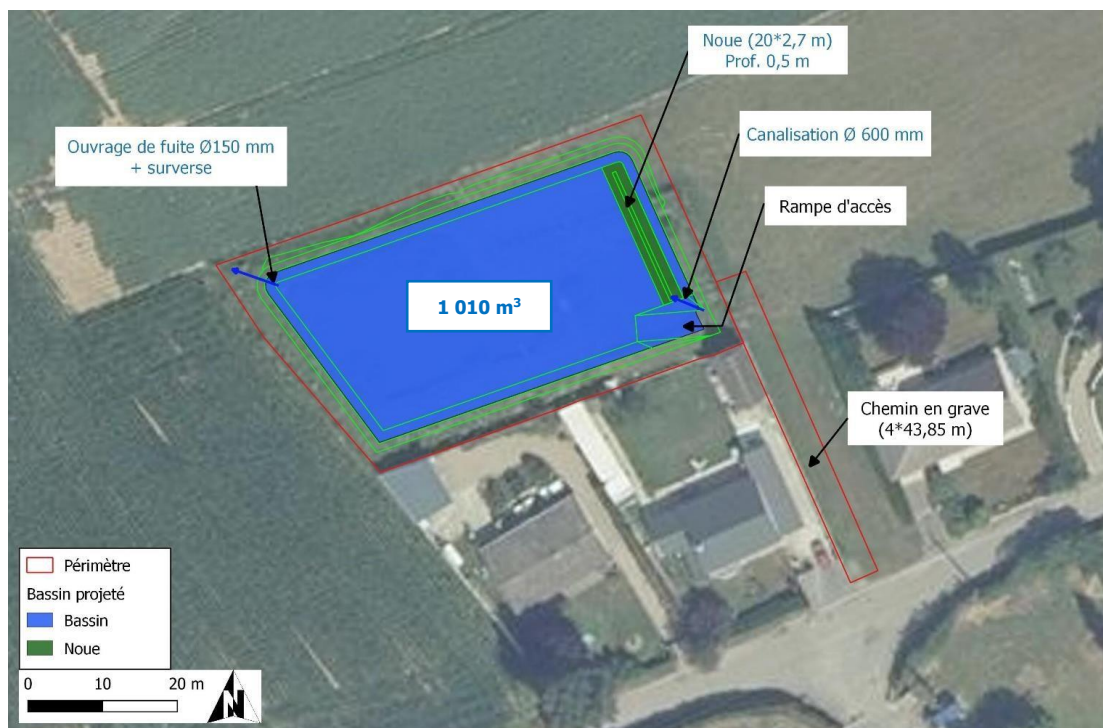


Je noterai que

- **Le premier bassin ne porte aujourd'hui plus cette fonction et reste en eau continuellement étant donné son étanchéité.**
- **La détérioration des matériaux par le temps et le manque d'entretien rend l'étanchéité moins performante et entraîne l'érosion des berges. Ces phénomènes sont amplifiés par la prolifération des végétaux et plus particulièrement la croissance d'arbres en fond d'ouvrages, principalement au sein du bassin de tamponnement comme le montrent les photos prises lors de ma visite du site du 28 avril 2022.**

II.1.2.2 Contenu des travaux

Le projet a pour objet premier de ne faire qu'un seul et même bassin à vocation de tamponnement des eaux pluviales.



Les aménagements ont pour principe la réalisation des travaux suivants :

- Suppression du merlon afin de relier les bassins existants, constituant ainsi un **volume utile de 1010 m³** ;
- Re-talutage léger des berges et terrassement de la zone Nord-est du site afin d'augmenter la surface du fond du bassin à 1071 m², en créant un bassin de forme rectangulaire de section 45 x 22 m² (conservation du fond à une altitude de 145,30 m NGF, avec un niveau des plus hautes eaux fixé à 146,20 m NGF) ;
- Création d'une noue de décantation d'une profondeur de 50 cm sur une longueur de 20 m, en entrée du bassin ;
- Mise en œuvre d'un ouvrage de fuite avec régulation (dimension similaire à l'existant Ø150mm) à la côte 145,30 m NGF, et d'une surverse externe en enrochements dirigés vers le milieu naturel en aval ;
- Création d'une rampe d'accès vers le fond du bassin afin de permettre son accès au personnel et aux équipements nécessaires à l'entretien du site (largeur 3,5 m et pente 9,7%).

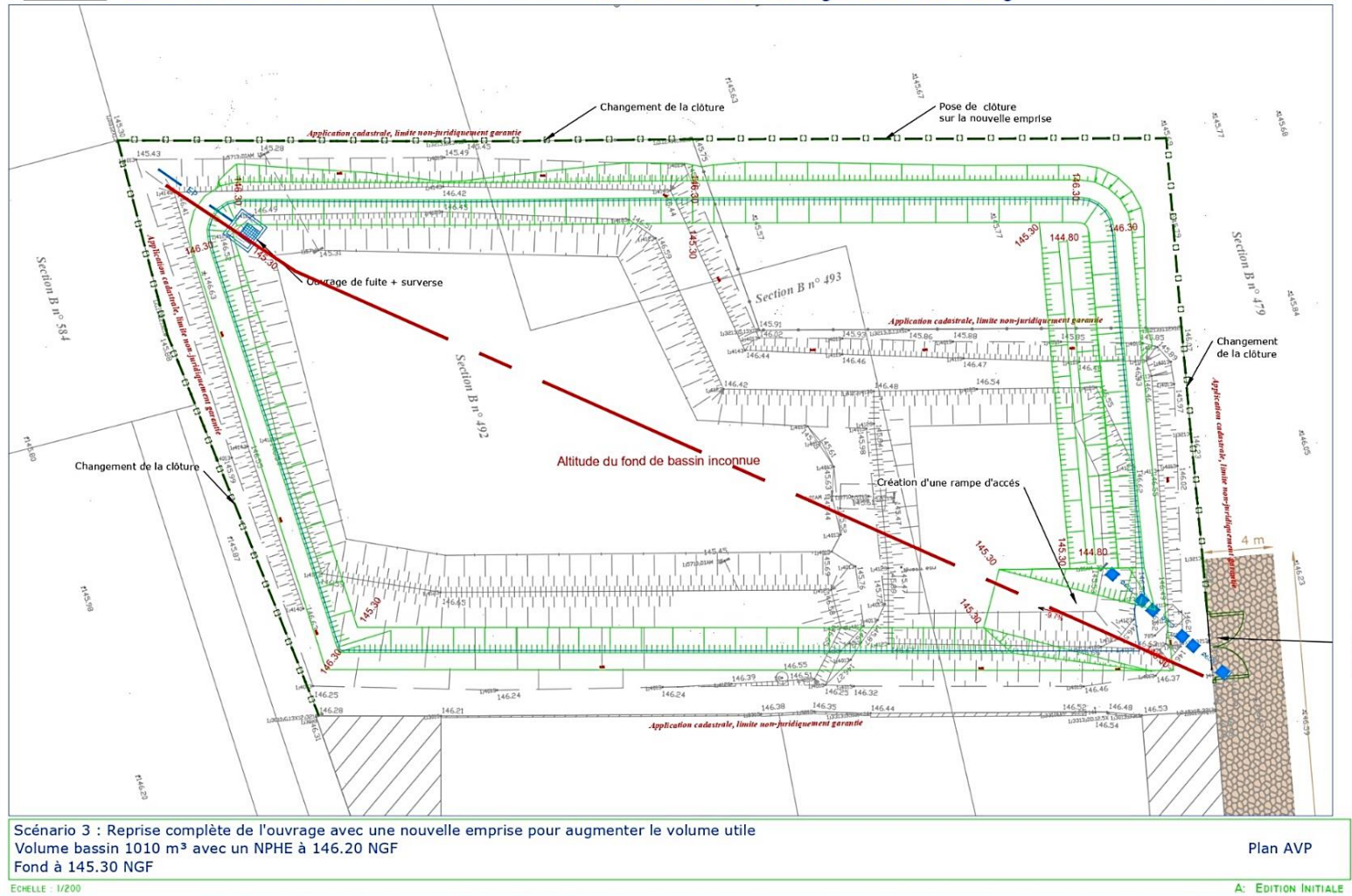
En compléments de ces aménagements, il est prévu de remplacer la clôture autour du terrain d'assiette du nouveau bassin, sur une parcelle d'environ 1 900 m² et d'installer un nouveau portail d'entrée, face à la rampe d'accès. Enfin, de façon à pérenniser l'accès à l'ouvrage, il est prévu de créer un chemin en grave d'une largeur de 4 mètres depuis la voie publique (rue de la Fosse à Belette).

Ainsi, ce principe d'aménagement nécessite d'augmenter l'emprise actuelle de la parcelle sur une surface de 289 m², tout en conservant un espace de passage autour du bassin pour assurer la maintenance et l'entretien des différents ouvrages. La capacité volumétrique de l'ouvrage sera augmentée de 600 à 1010 m³.

La noue de décantation mise en place en sortie de la canalisation d'arrivée des eaux pluviales vers le bassin va permettre de retenir les sédiments drainés par le ruissellement des eaux, et ainsi limiter le transfert de MES en aval.

En sortie, l'ouvrage de régulation permettra de rejeter à débit limité les eaux du bassin vers le talweg naturel. En cas de fortes précipitations et de crue du bassin, la surverse externe en enrochement permettra au bassin de déborder et ainsi ne pas affecter les constructions et parcelles avoisinantes. En outre, le nivellement du fond de l'ouvrage à la même côte que l'ouvrage de fuite, 145,30 m NGF, assurera la vidange complète du bassin.

Ouvrages	Dimensions		Volume
Bassin	Surface	1294 m ²	1010 m ³
	Profondeur max	0,90 m	
Noue	Longueur	20 m	27 m ³
	Largeur	2,7 m	
	Profondeur	0,50 m	
Ouvrage en entrée	Diamètre	600 mm	
Ouvrage en sortie (débit de fuite)	Diamètre	150 mm	
Chemin d'accès	Longueur	43,85 m	
	Largeur	4 m	



Scénario 3 : Reprise complète de l'ouvrage avec une nouvelle emprise pour augmenter le volume utile
 Volume bassin 1010 m³ avec un NPHE à 146.20 NGF
 Fond à 145.30 NGF

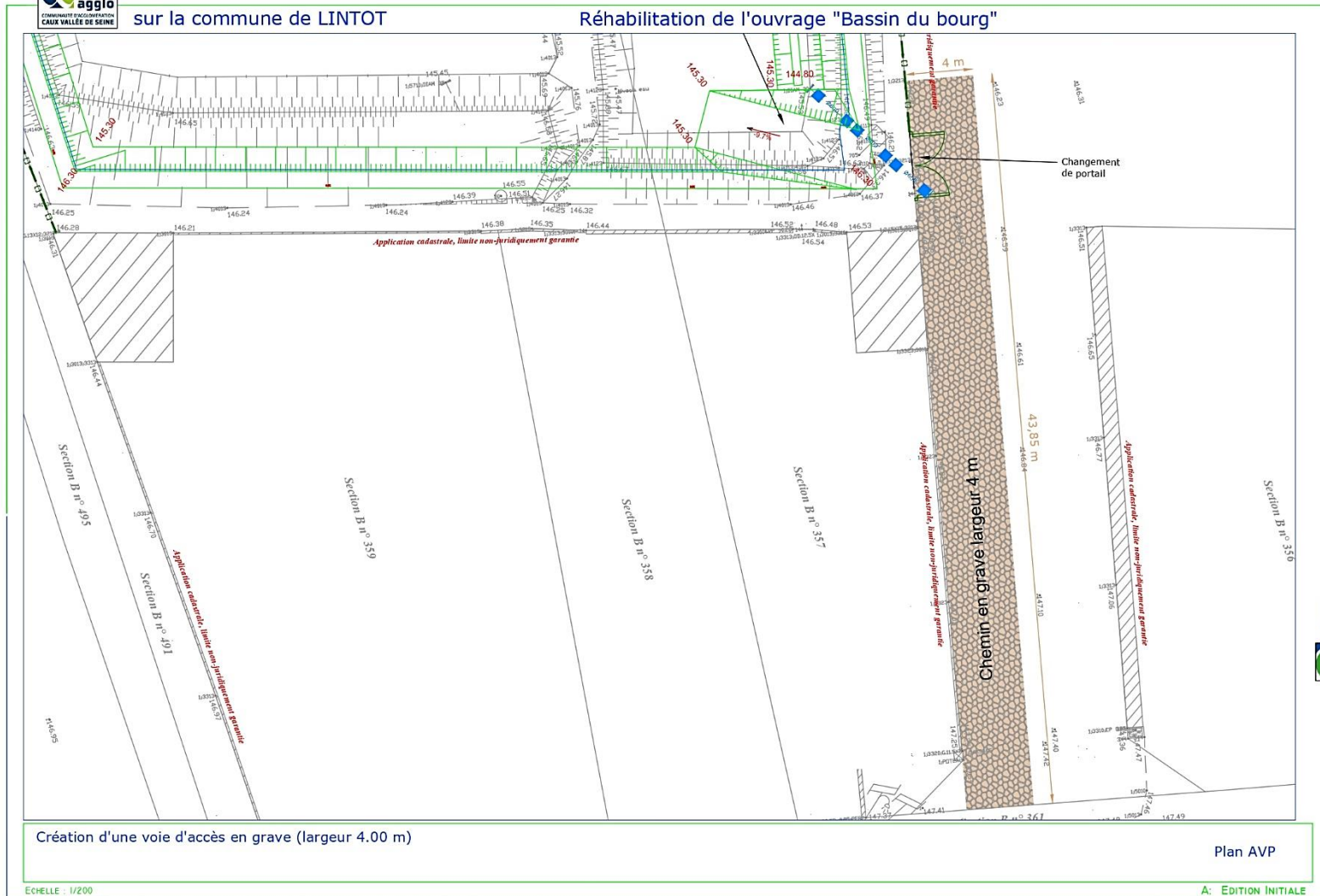
Plan AVP

Echelle 1/200

P:\OPERATIONS\0PEII1901\11912\1\INFRA\CONCEPTION\DESSINS\02-AVP\1- vs - nov19\11912 - ING - AVP - AMEN A SCENARIO3.DWG

A: EDITION INITIALE
 PLAN N°11912 AVP AMEN 3

IMELEC
 11 rue de la République
 83000 Toulon
 04 77 20 00 00
 www.imelec.fr



II.1.2.3 Calendrier et montant des travaux

II.1.2.3.1 Calendrier

Après consultation du pétitionnaire (réponse à la question n°3 §III .4.1.2 Observations du commissaire-enquêteur), aucun calendrier n'a été retenu seule la réponse de ce dernier peut être prise en considération :

« Lorsque Caux Seine agglo aura la maîtrise foncière nous pourrons engager les travaux, il faut compter 15 jours de préparation pour le chantier et un mois pour les travaux. »

Sur ce sujet, je compléterai par l'observation de M. LECARPENTIER Patrice :

« J'ai cru comprendre que les travaux aboutiraient vers juillet 2023 »

A laquelle le pétitionnaire répond :

« Les travaux débuteront lorsque Caux Seine agglo sera propriétaire de toutes les parcelles concernées par le futur ouvrage et son accès.

Compte tenu des délais administratifs, nous prévoyons les travaux courant 2024. »

II.1.2.3.2 Dépenses

Le montant global des travaux, établi au stade avant-projet, est estimé à 119 800 € (HT), coûts pris en charge par Caux Seine Agglo.

Désignations des travaux de base	Aménagements			
	U	Prix U	Quantités	Montant (€)
Travaux préparatoires / Généralités				
Installations – signalisation - récolement	-	-	-	10 000 €
Libération des emprises de travaux – évacuation des matériaux (ouvrages maçonnés, clôture, bâche, portail)	-	-	-	20 000 €
				30 000 €
Terrassements				
Décapage terres végétales (0,30m ép.)	m ²	1 650	5	8 250 €
Terrassements en déblais	m ³	750	15	11 250 €
Constitution du bassin	m ³	100	30	3 000 €
Mise en œuvre de terre végétale sur 0,3m ép.	m ²	1 650	5	8 250 €
Evacuation des terres excédentaires	m ²	650	30	19 500 €
				37 860 €
Aménagements hydrauliques				
Canalisation BA Ø600mm	ml	10	200	2 000 €
Orifice de fuite Ø150 mm	F	1	5 000	5 000 €
Surverse en enrochements	m ²	80	60	4 800 €
Regard de visite	U	1	2 000	2 000 €
				13 800 €
Clôture et ensemencement				

Clôture grillagée - hauteur 2 m	ml	450	50	22 500 €
Portail agricole double vantaux – largeur utile 5 m	U	1	250	250 €
Engazonnement	m ²	2 000	1,5	3 000 €
				25 750 €
Travaux HT				119 800 €

II.2 De l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

II.2.1 Rappels

Une telle enquête publique est organisée dans la perspective d'une expropriation des propriétaires de parcelles devant être aménagées. Cette procédure serait envisagée pour le cas où la négociation foncière amiable échouerait.

Je rappellerai à cet effet,

- ***L'article L1 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique :***
*« L'expropriation, en tout ou partie, d'immeubles ou de droits réels immobiliers ne peut être prononcée qu'à la condition qu'elle réponde à une utilité publique préalablement et formellement constatée à la suite d'une enquête et qu'il ait été procédé, contradictoirement, à la détermination des parcelles à exproprier ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres personnes intéressées.
Elle donne lieu à une juste et préalable indemnité. »*
- ***L'article 545 du Code civil (en vigueur depuis le 06 février 1804) :***
« Nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique, et moyennant une juste et préalable indemnité. »

Cette procédure est régie par le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique (articles L1 à L 641-6) et comprend plusieurs phases, notamment l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (articles L.122-1 à L.122-7 et R.121-1 à R.121-2 et R122-1 à R122-8) et l'enquête parcellaire (articles R 131-3).

II.2.2 Du contenu du dossier

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique comporte les pièces suivantes) :

- Le plan de situation (au 1/20 000) permet de localiser le projet par rapport à l'ensemble de la commune.
- Une notice explicative afin de démontrer l'utilité publique du projet et indique les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants. Cette notice permet au public d'apprécier l'importance et la nature des travaux en explicitant de manière aussi précise que possible leur consistance.

Je noterai que l'ensemble est repris au § II.1 du projet de réhabilitation du « Bassin du Bourg » du présent rapport.

- Le plan général des travaux permet au public d'avoir une idée exacte des travaux envisagés et de visualiser l'emprise du projet. Il s'agit de montrer la disposition d'ensemble des équipements projetés
- L'appréciation sommaire des dépenses :
Je noterai que dans ce dossier seules ont été incluses les dépenses relatives aux travaux de réhabilitation. Le montant des acquisitions

(consultation de France Domaine datant de moins d'un an à joindre au dossier d'enquête) n'a fait l'objet d'aucune estimation.

- ***Une réponse a cependant été apportée par le pétitionnaire à la question n°2 (Cf. §III.4.1.2 du Commissaire-enquêteur) :***
 - *« Nous n'avons jamais évoqué le prix d'achat avec les propriétaires du fait de leur refus d'accord. Habituellement, nous achetons à 1€ le m².*

Je noterai enfin que le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (Pièces B à F du dossier soumis à la présente enquête publique) répond à la réglementation en vigueur notamment aux articles R112-4 à R112-7 Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

II.2.3 De la justification de la déclaration d'utilité publique

Le rôle de chacun des deux ouvrages hydrauliques situés rue de la Fosse à Belette, n'est aujourd'hui plus assuré.

En effet, le bassin d'incendie n'a plus son utilité du fait de la mise en place d'un système de substitution de lutte contre les incendies ; tandis que le bassin de tamponnement n'est plus en capacité de gérer le volume utile qui lui était conféré initialement, à savoir 1010 m³, contre 600 m³ utile en l'état actuel.

En outre, la détérioration des matériaux par le temps et le manque d'entretien rend l'étanchéité moins performante et entraîne l'érosion des berges. Ces phénomènes sont amplifiés par la prolifération des végétaux et plus particulièrement la croissance d'arbres en fond d'ouvrages, principalement au sein du bassin de tamponnement.

Plus en aval du bourg de Lintot, la commune de Lillebonne est sujette aux inondations par crues et ruissellements. De fait, la gestion des eaux ruisselées sur les surfaces imperméabilisées de la commune de Lintot par la mise en place d'un ouvrage de tamponnement assurant un stockage d'un volume de 1010 m³, avec restitution à débit limité au milieu naturel, permet de réduire les vitesses d'écoulement en aval et ainsi les risques d'inondation.

Je noterai que :

- ***Ce tamponnement créé une zone favorable à la décantation des eaux, dont les matières en suspension et autres particules pourront sédimenter à l'entrée de l'ouvrage par la noue qui l'accompagne (emplacement prévu à cet effet pour faciliter l'entretien) ;***
- ***Le nouveau bassin permettra de gérer quantitativement les ruissellements provenant du milieu urbain de Lintot afin de réduire l'apport des ruissellements vers l'aval et ainsi de protéger les zones bâties vulnérables.***

II.3 De l'enquête parcellaire

II.3.1 Rappels

Menée à la suite en cas d'échec des négociations foncières, l'enquête parcellaire serait destinée essentiellement à définir, pour tous les terrains dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation des travaux, l'identité du ou des propriétaires. Un dossier d'enquête parcellaire est soumis à une nouvelle enquête publique, qui présente un plan parcellaire du projet et l'état parcellaire des terrains expropriés relatant l'identité complète des propriétaires.

Ceux-ci peuvent exprimer leurs observations quant à la superficie des terrains.

Dans le cadre de la procédure définie au Code de l'Expropriation, un deuxième arrêté préfectoral dit "arrêté de cessibilité" clôt l'enquête parcellaire et déclare que le Maître de l'Ouvrage peut acquérir par voie d'expropriation les terrains nécessaires.

II.3.2 Du contenu du dossier

Le présent dossier d'Enquête Parcellaire (Pièce G du dossier soumis à enquête publique) correspond aux besoins de Caux Seine Agglo de disposer du foncier pour le réaménagement du bassin du bourg de Lintot et présente les chapitres suivants :

- Contexte et objectif,
- Contexte et justification de l'aménagement,
- Objet de l'enquête parcellaire :
 - Définition,
 - Personnes concernées,
 - Intérêt de l'enquête,
- Etat parcellaire,
- Plan parcellaire.

Je noterai que le dossier d'enquête parcellaire répond à la réglementation en vigueur notamment R 131-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

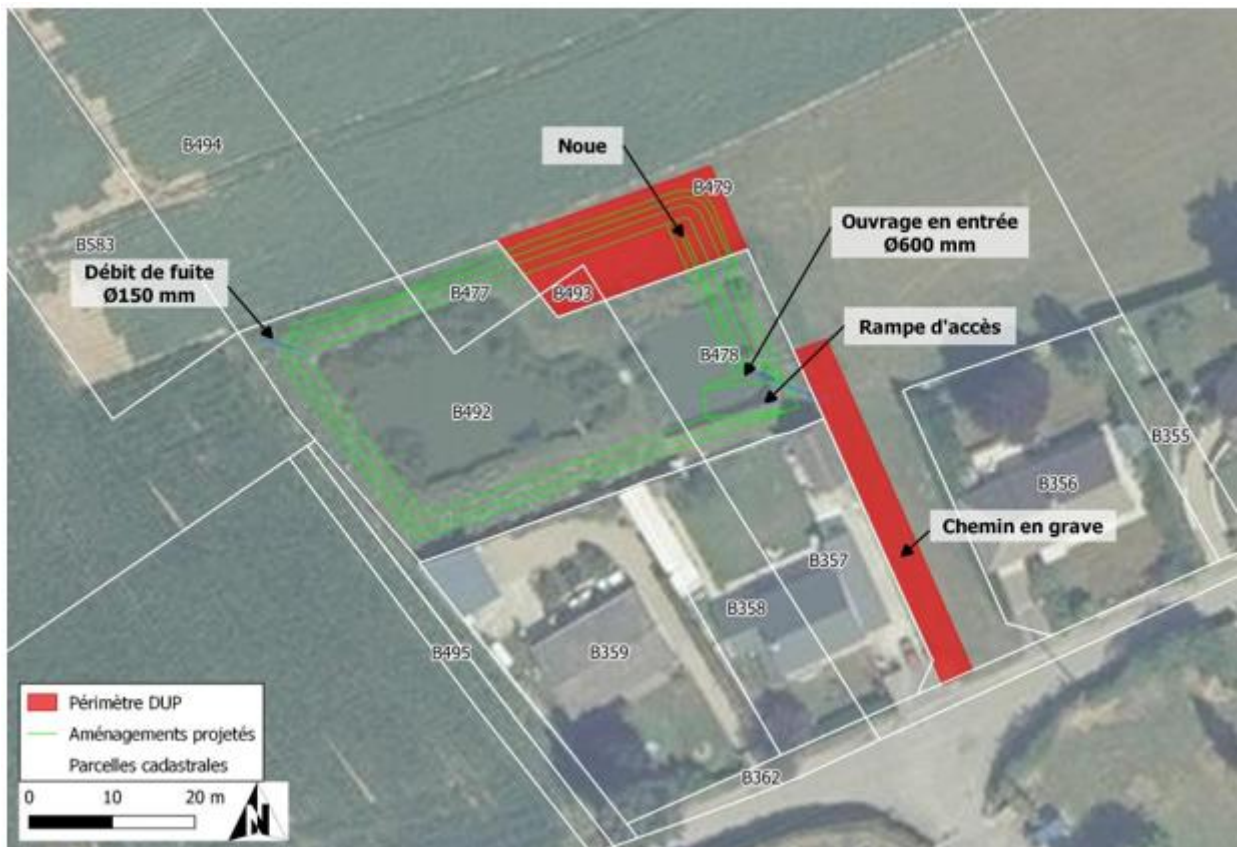
II.3.3 De la justification de l'enquête parcellaire

Cette enquête est destinée essentiellement à définir pour tous les terrains nécessaires à la réalisation des travaux, l'identité du ou des propriétaires, et de permettre à ceux-ci d'exprimer leurs observations quant à la superficie de ces terrains et à faire valoir leurs droits.

Le réaménagement du bassin du bourg de Lintot et la réalisation d'un accès depuis la voie publique, nécessitent l'acquisition de parcelles.

Les emprises nécessaires au projet concernent les espaces dédiés à la reprise de l'ouvrage hydraulique, à une emprise périphérique permettant son entretien et l'accès aux ouvrages

connexes (noue, débit de fuite et surverse), et à une emprise de 4 m depuis la rue de La Fosse à la Belette permettant de pérenniser l'accès au bassin par des engins motorisés.



Les surfaces concernées par le projet reprises dans le tableau ci-après incluant l'identification des propriétaires, sont celles nécessaires au bon fonctionnement du bassin (parcelles B 493 en totalité et B 479 très partiellement). Les autres parcelles assiettes de l'ouvrage sont d'ores et déjà propriétés de Caux Seine Agglo.

Aménagements	Parcelles concernées par le projet						Cessibilité			
	Indications cadastrales				Propriétaires		Emprise nécessaire		Reliquat	
	Commune	Section	N°	Contenance (ha)	Etat civil	Adresse	Surface (ha)	%	Surface (ha)	%
Bassin	LINTOT	B	493	0,0027	M. LAMBERT Roger Marcel	3 RTE DU COLOMBIER 76210ST-JEAN-DE-LA-NEUVILLE	0,0027	100 %	0	0 %
Bassin + Chemin	LINTOT	B	479	10,483	Mme LAMBERT Marcelle	3 RTE DU COLOMBIER 76210 ST-JEAN-DE-LA-NEUVILLE	0,0435	4,15 %	10,4395	95,85%
					M. LAMBERT Jean-Marie	153 RUE DE GODE 95100 ARGENTEUIL				
					M. LAMBERT Jean-Paul	7 RUE CHAUFFOUR 60270 GOUVIEUX				
					M. LAMBERT Jean-Marc	3 RTE DU COLOMBIER 76 210ST-JEAN-DE-LA-NEUVILLE				
					M. LAMBERT Jean-Luc	3 RTE DU COLOMBIER 76210 ST-JEAN-DE-LA-NEUVILLE				
					Mme LAMBERT Marie-Paule Jacqueline	3 RTE DU COLOMBIER 76210ST-JEAN-DE-LA-NEUVILLE				

II.4 De l'arrêt du projet

II.4.1 Rappels

Vu :

- La demande du 29 avril 2020 présentée par Caux Seine Agglo à l'effet d'obtenir la déclaration d'utilité publique et sollicitant l'ouverture d'une enquête parcellaire en vue du projet de réhabilitation du bassin du bourg à Lintot.
- L'arrêté préfectoral de prescriptions spécifiques du 20 janvier 2021 autorisant Caux Seine agglo à effectuer les travaux sur le bassin sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer de Seine-Maritime.

Lors de la séance du 16 février 2021 du Conseil communautaire Caux Seine agglo et sur avis favorable du Bureau, consulté le 2 février 2021 :

« Après en avoir délibéré, décide :

- *D'autoriser Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président à engager toutes les démarches nécessaires à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition de la parcelle B 493 et 441 m² de la parcelle B 479,*
- *D'imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget 2021 de l'Administration générale (rubrique 735 - nature 2312). »*

Je noterai que lors de cette séance, il a été rappelé que :

« Des négociations foncières amiables ont été menées avec les propriétaires sans aboutir à un accord. De ce fait, Caux Seine agglo souhaite engager la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'enquête parcellaire permettant d'assurer la maîtrise totale foncière du site concerné. »

II.4.2 Mise à l'enquête publique

L'enquête publique relative au présent dossier (version du 11 mars 2021) s'est déroulée du mercredi 3 mai 2022 (9h) au vendredi 20 mai 2022 inclus (18h 30) conformément à l'arrêté préfectoral du 15 avril 2022 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire en vue de la réalisation du projet de réhabilitation du bassin du bourg sur le territoire de la commune de Lintot.

II.5 Du dossier de projet

II.5.1 Pétitionnaire - Décisionnaire

II.5.1.1 Pétitionnaire

Maître d'Ouvrage et pétitionnaire :



Caux Seine agglo
Maison de l'intercommunalité Allée du Catillon – BP 20062
76170 LILLEBONNE
Mail : contactmp@cauxseine.fr

Représentant : Madame Virginie CAROLO-LUTROT, Présidente

II.5.1.2 Suivi du dossier

La personne en charge du suivi dossier et correspondant du commissaire-enquêteur est Monsieur Thibault VASSE (Chargé de projets – Service grand cycle de l'eau – Communauté d'agglomération « Caux Seine Agglo »).

II.5.1.3 Décisionnaire

L'autorité administrative est la préfecture de Seine-Maritime.

II.5.2 Rédacteur



Monsieur DUJARDIN Guillaume DUJARDIN - Responsable d'Affaires Hydrauliques- 135 All. Paul Langevin, 76230 Bois-Guillaume.

II.5.3 Composition du dossier

Daté du 11 mars 2021, le dossier d'enquête publique conjointe aux titres des Codes de l'Environnement et de l'Expropriation pour cause d'utilité publique comprenait les éléments suivants :

- **PIECE A** – Objet de l'enquête publique
 - Objet et conditions de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
 - Textes de référence
 - Insertion de l'enquête publique dans la procédure administrative relative à l'opération
- **PIECE B** -Plan de situation
- **PIECE C** – Notice explicative
 - Présentation du demandeur
 - Contexte et justification de l'opération
 - Justification du projet

- Présentation du projet soumis à enquête
- Justification de l'utilité publique
 - Description des aménagements projetés
- **PIECE D** – Plan général des travaux
- **PIECE E** – Caractéristiques principales des ouvrages
- **PIECE F** – Appréciation sommaire des dépenses
- **PIECE G** – Enquête parcellaire
 - Etat parcellaire
 - Plan parcellaire
 - Annexe 1 : Arrêté du 20 Janvier 2021,- DDTM de la Seine-Maritime
 - Annexe 2 : Délibération de Caux Seine Agglo pour l'ouverture de l'enquête préalable

Je noterai qu'il eut été souhaitable d'avoir scindé le dossier en 2 parties :

- ***Une première pour l'enquête préalable à la DUP***
- ***Et une seconde pour l'enquête parcellaire***

III. De l'enquête publique

III.1 De l'organisation de l'enquête

III.1.1 De la désignation du commissaire-enquêteur

Par décision du Tribunal Administratif de Rouen du 08 avril 2022 (Dossier n° E22 000 018/76), Monsieur le président du Tribunal Administratif a désigné M. Dominique LEFEBVRE en qualité de commissaire-enquêteur.

III.1.2 De la réunion préfecture (30/03/2022)

III.1.2.1 Préambule

Une réunion s'est tenue avec Mme CASTELLO Tatiana (Adjointe à la cheffe du Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement) afin d'échanger sur le dossier et de définir les modalités de l'enquête des dates et horaires des permanences. Ces permanences ont été validées par un arrêté préfectoral du 15 Avril 2022.

Lors de cette réunion, un exemplaire du dossier m'a été remis et le registre a été paraphé par mes soins afin de pouvoir être transmis à la mairie de la commune de Lintot.

Il est à noter que Mme CASTELLO recevra les éventuelles dépositions/observations du public à l'adresse suivante : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr, mails qui me seront retransmis dès réception.

III.1.2.2 Des permanences du Commissaire-Enquêteur

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 15 avril 2022, « le commissaire enquêteur a assuré trois permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Lintot, aux jours et heures suivants :

- Mardi 3 mai 2022 de 15h30 à 18h30,
- Vendredi 13 mai 2022 de 15h30 à 18h30,
- Vendredi 20 mai 2022 de 15h30 à 18h30.

Je noterai que les permanences se sont déroulées dans de très bonnes conditions d'accueil.

III.2 De l'information

III.2.1 Publicité dans la presse

Conformément à l'article 11 de l'arrêté préfectoral du 15 avril 2022, « un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique est publié, au moins huit jours avant le début de l'enquête et dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux par les soins du préfet de la Seine-Maritime. »

- Pour le 1^{er} avis (au moins 15 jours avant le début de l'enquête publique) :
 - LE COURRIER CAUCHOIS : le 22 avril 2022,
 - PARIS-NORMANDIE : le 19 avril 2022 ;
- Pour le 2^{ème} avis (dans les 8 jours qui suivent l'ouverture de l'enquête) :
 - LE COURRIER CAUCHOIS : le 06 mai 2022,
 - PARIS-NORMANDIE : le 04 mai 2022 ;

Annexe 03

Insertions dans la presse locale

III.2.2 Internet

Les informations concernant l'enquête publique référencée supra ont mises en ligne sur divers sites Internet.

III.2.2.1 Préfecture de Seine-Maritime

The screenshot shows the website of the Prefecture de Seine-Maritime. The main header features the text 'Les services de l'État en Seine-Maritime' and a navigation menu with items like 'Services de l'État', 'Politiques publiques', 'Actualités', 'Publications', and 'Démarches administratives'. The breadcrumb trail reads: 'Accueil > Politiques publiques > Environnement et prévention des risques > ENQUETES PUBLIQUES et CONSULTATIONS DU PUBLIC > Enquête publique > DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE > DUP parcellaire - réhabilitation du bassin du bourg à Lintot'. The main content area is titled 'DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE' and 'DUP parcellaire - réhabilitation du bassin du bourg à Lintot', with a 'Mise à jour le 27/04/2022' date. A list of documents is shown, including 'Avis' (format: PDF, 0,02 Mb) and 'Dossier'. The sidebar lists 'COPROPRIETE ROBESPIERRE-IMMEUBLE SORANO SAINT ETIENNE DU ROUVRAY' and 'Ouvrage de lutte contre les inondations - MELAMARE ZAC EUROCHANNEL 2'.

Source

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/ENQUETES-PUBLIQUES-et-CONSULTATIONS-DU-PUBLIC/Enquete-publique/DECLARATION-D-UTILITE-PUBLIQUE/DUP-parcellaire-rehabilitation-du-bassin-du-bourg-a-Lintot>

III.2.2.2 Notre territoire

Notre territoire OUI SOMMES NOUS NOS SOURCES

Accueil · Normandie · Seine-Maritime · Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique



Expropriation (DUP) | Parue dans la presse le 19 avril 2022
Source : Notre-territoire.com

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Lintot



ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Expropriation (DUP)

Menée du 03/05/2022 au 20/05/2022

Lintot

CA CAUX SEINE AGGLO

 **VOIR L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Source
https://www.notre-territoire.com/recherche?municipalities[]=217603885&radius=10&statutes[]=current&statutes[]=future

III.2.3 Affichage

Conformément à l'article 11 de l'arrêté préfectoral du 15 avril 2022, « quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique est affiché en mairie et sur site. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire et doit être certifié par lui.

Cet avis est en outre mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr). »

Ainsi l'avis au public, de format et couleur réglementés par l'arrêté du 24 avril 2012, a fait l'objet d'un affichage réglementaire dès le 19 avril 2022

- Sur le panneau d'affichage de la mairie de la commune d'Hénouville dès 19 avril 2022,
- Sur un panneau à l'entrée du passage (*partie de la parcelle B 479*) entre les parcelles B 356 et B 357 sises rue de la fosse à la belette.

Les affiches mentionnées au IV de l'article R. 123-11 du code de l'environnement mesurent au moins 42 × 59,4 cm (format A2). Elles comportent le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.

Annexe 04

Certificat d'affichage

III.2.4 Observations du public

Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 15 avril 2022, « les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la mairie de Lintot.

Le dossier est consultable :

- *En version papier, à la mairie précitée, aux jours et heures d'ouverture de ses bureaux au public.*
- *Sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr)*
- *Sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.*

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. »

Conformément à l'article 5 du même arrêté, « Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- *À l'adresse de la mairie de Lintot – 1 rue de la Mairie – 76210 Lintot*
- *Par voie électronique, à l'adresse : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr (en précisant l'intitulé e l'enquête en objet)*

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture. »

III.3 Du déroulement de l'enquête

III.3.1 Réunion avec le porteur de projet (28/04/2022)

Après un premier contact téléphonique avec M. Thibault VASSE (Chargé de projets – Service grand cycle de l'eau – Communauté d'agglomération « Caux Seine agglo »), nous avons pu programmer un rendez-vous le 28 avril 2022 ainsi qu'une visite du site du projet le même jour.

Les personnes suivantes étaient présentes lors de cette réunion :

- M. Thibault VASSE (Chargé de projets – Communauté d'agglomération « Caux Seine Agglo ») ;
- M. Dominique LEFEBVRE (Commissaire-enquêteur).

Lors de cette réunion, nous avons pu échanger sur le dossier, son contexte et le projet de réhabilitation du Bassin du Bourg sur le territoire de la commune de Lintot

Après un bref historique de ce projet, nous avons passé en revue l'ensemble du dossier et y apporter quelques précisions :

- L'affichage de l'avis d'enquête a été réalisé le lundi 19 avril 2022 sur le chemin menant au bassin du bourg (Cf § III.2.3 supra)
- Sur le dossier, nous avons échangé sur :
 - La nature des lieux et travaux envisagés,
 - Les propriétaires des parcelles impactées par le projet,
 - A noter que M. Thibault VASSE a rencontré les propriétaires concernés, le 04 Août 2020 mais aucun n'a répondu favorablement à la demande.

- ***Je rappellerai que ces échanges ont fait l'objet de courriers figurant en annexe 02 du présent rapport.***

Lors de cette même réunion, il a été convenu que :

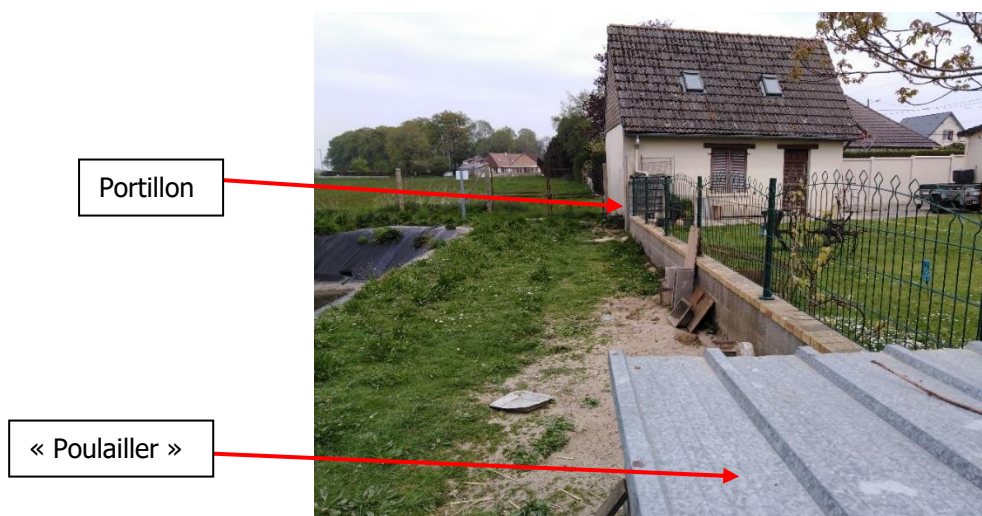
- Le commissaire-enquêteur expédie par mail toute déposition enregistrée dans le registre après chaque permanence et ses propres questions, afin d'assurer un suivi au « fil de l'eau »,
- M. Thibault VASSE est la personne en charge du suivi du dossier et donc mon correspondant pour tout échange.

III.3.2 Visite du site (28/04/2022)

Afin de conforter ma vision du projet, nous nous sommes rendus sur les lieux du projet d'aménagement hydraulique situé à Hénouville.

Cette visite m'a permis de :

- Vérifier le bon affichage sur la zone de projet,
- Visualiser le dimensionnement de la zone du projet ainsi que leur positionnement vis-à-vis des parcelles concernées et la nature des travaux envisagés,
- Visualiser également les dommages survenus notamment sur cette zone du fait du manque d'entretien et de suivi
- Me rendre compte :
 - De la proximité immédiate de 2 habitations (un mur séparatif et une clôture comportant un portillon permettant d'accéder au site par le riverain !
 - De l'état de dégradation du site y compris la présence d'un poulailler et de quelques poules sur le site !



III.3.3 Clôture de l'enquête

L'enquête publique a été close le Vendredi 20 Mai 2022 à 18 heures 30.

Le registre de la commune de Lintot a été clos, daté et signé par mes soins le jour même.

III.4 Des avis et observations recueillies et réponses du pétitionnaire.

III.4.1 Des observations et avis

L'enquête publique d'une durée de 18 jours consécutifs, s'est déroulée du mercredi 03 mai 2002 (9h) au vendredi 20 mai 2022 inclus (18h30).

III.4.1.1 Des observations du public

Selon les dispositions prévues supra et au cours de l'enquête, j'ai rencontré 5 personnes ayant donné lieu à 5 dépositions induisant 9 questions/interrogations.

La faible participation du public peut s'expliquer par le fait que le projet présenté est une réhabilitation très localisée d'un bassin existant et n'ayant que très peu d'incidence sur les habitants de la commune de Lintot. Aucune manifestation des propriétaires n'a pu abonder les observations faites dans le registre mis à disposition. L'analyse a cependant permis de dégager quelques grands thèmes :

Thème		Nombre de questions/interrogations
Sécurité accès / clôture	DUP	5
Inondation	DUP	2
Dimension du site (rectangulaire) / entretien	DUP/Parcellaire	2

Je noterai

- ***L'absence de participation des propriétaires des parcelles concernées (malgré les courriers de Caux Seine agglo),***
- ***Qu'aucun mail y compris sur la boîte mail dédiée à l'enquête en préfecture, ni déposition verbale (en présentiel ou téléphonique) de la part du public n'est à mentionner.***

Je noterai que le tableau ci-après relatif aux dépositions du public comporte les réponses du pétitionnaire et l'avis du CE à chacune d'entre elles.

a) Observations du public / réponses du pétitionnaire avisées par le CE

Observations – Registre de la commune de Lintot	
Observations / Thème	Réponses du pétitionnaire / commentaires du CE
Mme LEBOURGEOIS Florence – 16 Rue de la fosse de la belette – 76210 Lintot – Mercredi 03 mai 2022	
<p>1</p> <ul style="list-style-type: none"> Je suis venue consulter le dossier et discuter du devenir des bassins avec le commissaire-enquêteur car ma parcelle jouxte ces bassins. Mon souhait est que la parcelle des bassins soit entretenue régulièrement, reste propre et qu'elle soit entièrement clôturée. (Ma hantise est d'apprendre un jour que quelqu'un soit tombé dans un de ces bassins). 	<p><u>Réponse du pétitionnaire :</u> <i>Mail du_lundi 16 mai 2022 à 08:53</i></p> <p><i>« Nos bassins seront régulièrement entretenus, celui-ci fera l'objet de deux fauches annuelles et une visite de contrôle mensuelle (hors fortes intempéries). Lors des travaux la clôture et le portail seront changés afin de garantir la sécurité et interdire l'accès ».</i></p> <p><u>Avis du CE suite au mémoire en réponse :</u> <i>Lors de la visite du site le 28 avril 2022, il m'est apparu indispensable d'interdire l'accès aux bassins à toute personne hors Caux Seine agglo via un portillon, pour des raisons de sécurité et de ce fait une clôture sur les 4 côtés apparaîtrait des plus appropriée.</i></p>

2	<p>M. PIMARE Jean-Luc -14 rue du verger – 76210 Lintot – Mercredi 03 mai 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> En tant qu'adjoint (2^{ème}) au maire M. MORAND mais n'étant pas spécialement concerné, j'ai voulu le rapprocher pour avoir plus de renseignements sur le projet du bassin qui se trouve derrière les habitations, rue de la fosse à la belette. Etant très bien renseigné, je pense que l'entretien et clôturer entièrement le bassin est obligatoire autant pour la sécurité des riverains et la propreté de l'environnement. 	<p><u>Réponse du pétitionnaire :</u> <i>Mail du_lundi 16 mai 2022 à 08:53</i></p> <p>« <i>Même réponse que pour Mme LEBOURGEOIS.</i> »</p> <p><u>Avis du CE suite au mémoire en réponse :</u> <i>Lors de la visite du site le 28 avril 2022, il m'est apparu indispensable d'interdire l'accès aux bassins à toute personne hors Caux Seine agglo via un portillon, pour des raisons de sécurité et de ce fait une clôture sur les 4 côtés apparaitrait des plus appropriée.</i></p>
3	<p>M. LECARPENTIER Patrice – 384 route Huchampot – 76210 Gonfreville-l'Orcher – Vendredi 20 mai 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> Suis venu rencontrer le commissaire-enquêteur afin de prendre informations au sujet de la réhabilitation des bassins car j'exploite une parcelle directement attenante à ceux-ci. Vue le mauvais état des bassins, lors des fortes pluies, l'eau arrive directement sur cette parcelle créant de la boue nuisible au passage de mes engins. J'ai cru comprendre que les travaux aboutiraient vers juillet 2023. 	<p><u>Réponse du pétitionnaire :</u> <i>Mail du lundi 23 mai 2022 à 08:54</i></p> <p>« <i>L'exutoire du bassin ne va pas être modifié, il s'agit de renvoyer les eaux dans l'axe de ruissellement qui se situe dans la parcelle exploitée par M. LECARPENTIER.</i> <i>Les travaux débiteront lorsque Caux Seine agglo sera propriétaire de toutes les parcelles concernées par le futur ouvrage et son accès.</i></p> <p><i>Compte tenu des délais administratifs, nous prévoyons les travaux courant 2024.</i> »</p> <p><u>Avis du CE suite au mémoire en réponse :</u> <i>Le CE a pris note de cette réponse.</i></p>

M. MORAND Dominique – Maire de Lintot – Vendredi 20 mai 2022	
4	<ul style="list-style-type: none"> Les bassins sont en très mauvais état, clôture également. Pour l'accès je pense qu'il aurait été préférable que cela aurait créé une zone bien rectangulaire pour faciliter l'accès du propriétaire du terrain. Que soit posé également une clôture le long de Mme LEBOURGEOIS et M. GUEROULT pour y éviter l'accès direct comme aujourd'hui.
	<p><u>Réponse du pétitionnaire :</u> Mail du lundi 23 mai 2022 à 08:54</p> <p>« Le futur ouvrage sera rectangulaire afin de permettre aux agents d'effectuer l'entretien plus facilement. Nous créons aussi un accès réservé au personnel de Caux Seine agglo, qui sera aussi clôturé et fermé par un portail. Seul M. GUEROULT a un accès direct au bassin actuellement. Il lui sera strictement interdit de pénétrer dans le futur bassin et il devra condamner son accès. De même, il ne devra plus y introduire d'animaux. »</p> <p><u>Avis du CE suite au mémoire en réponse :</u> Lors de la visite du site le 28 avril 2022, il m'est apparu indispensable d'interdire l'accès aux bassins à toute personne hors Caux Seine agglo via un portillon, pour des raisons de sécurité et de ce fait une clôture sur les 4 côtés apparaîtrait des plus appropriée.</p>
M. GUEROULT Jean-Pierre – 14 rue de la fosse à la belette – 76210 LINTOT - Vendredi 20 mai 2022	
5	<ul style="list-style-type: none"> Suis venu rencontrer le commissaire-enquêteur pour approuver les travaux prévus sur les bassins. Ceci évitera que je sois inondé lors des fortes pluies liées aux orages.
	<p><u>Réponse du pétitionnaire :</u> Mail du lundi 23 mai 2022 à 08:54</p> <p>« La réhabilitation du bassin résoudra le problème d'inondation de M. GUEROULT. »</p> <p><u>Avis du CE suite au mémoire en réponse :</u> Le CE prend note de cette réponse et confirmation de l'efficacité de la réhabilitation.</p>

III.4.1.2 Question du Commissaire-enquêteur / réponses du pétitionnaire avisées par le CE

Questions du commissaire-enquêteur	
Questions	<i>Réponses du pétitionnaire / Commentaires du CE</i>
<p>Mail du mercredi 03 mai 2022</p> <p>1 Echanges avec propriétaires : Nous avons convenu d'un envoi de votre part des courrier, rapport de rencontre. Qu'en est-il ?</p>	<p><u>Réponse du pétitionnaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Retour par mail du jeudi 04 mai 2022 : « <i>Je vous transmets les courriers envoyés aux propriétaires des parcelles.</i> »
<p>Mail du mercredi 03 mai 2022</p> <p>2 Coût du projet et travaux :</p> <p>a) La page 32 fait état d'un montant des travaux mais pas de coût relatif à l'acquisition des parties de parcelles, Qu'en est-il ?</p> <p>b) Disposez-vous d'un calendrier des travaux ?</p>	<p><u>Réponse du pétitionnaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Retour par mail du jeudi 04 mai 2022 : • a) « <i>Nous n'avons jamais évoqué le prix d'achat avec les propriétaires du fait de leur refus d'accord. Habituellement, nous achetons à 1€ le m².</i> » b) <i>Il n'y a pas de calendrier de travaux du fait de la longue procédure pour la DUP. Si vous le souhaitez, je peux demander un calendrier prévisionnel des travaux au bureau d'études.</i> <p><u>Commentaires du CE :</u> <i>Le CE prend note de ces informations</i></p>

3	<p>Mail du Vendredi 13 mai 2022</p> <p>a) Auriez-vous les coordonnées d'INGETEC et qui a rédigé le dossier ?</p> <p>b) Avez-vous pu contacter INGETEC pour le calendrier des travaux (durée et phases) ?</p>	<p><u>Réponse du pétitionnaire :</u> <i>Mail du_lundi 16 mai 2022</i></p> <p>a) « Voici les coordonnées de Monsieur DUJARDIN du bureau d'études Ingetec qui a travaillé sur ce dossier. Guillaume DUJARDIN - Responsable d'Affaires Hydrauliques - Port. +33 (0)6 80 95 80 93 - Tél. +33 (0)2 35 07 94 20 - guillaumedujardin@ingetec.fr</p> <p>b) « J'ai pu m'entretenir avec M. DUJARDIN d'Ingetec. « Lorsque Caux Seine agglo aura la maîtrise foncière nous pourrons engager les travaux, il faut compter 15 jours de préparation pour le chantier et un mois pour les travaux. »</p> <p><u>Commentaires du CE :</u> <i>Le CE prend note de ces informations</i></p>
----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

III.5 Procès-verbal de synthèse

Conformément à l'article Article R123-18 du code l'environnement, toutes les observations ont été consignées dans un procès-verbal de synthèse ; Procès-verbal transmis par mail en version Word le 25 Mai 2022 à l'attention de Madame Virginie CAROLO-LUTROT, Présidente Caux Seine agglo via M. Thibault VASSE (Chargé de projets – Service grand cycle de l'eau – Communauté d'agglomération « Caux Seine agglo »).

Annexe 05
Procès-verbal de synthèse

III.6 Mémoire en réponse

Un mémoire en réponse daté du 14 juin 2022, a été reçu par mail le même jour par la commissaire-enquêteur à des fins d'analyse et d'avis.

Je noterai que le pétitionnaire n'apporte pas de compléments aux réponses déjà transmises lors des échanges au fil de l'eau :

« Nous n'avons pas de remarques particulières à apporter aux réponses de Monsieur Thibault VASSE, chargé du suivi de ce projet au sein de Caux Seine agglo.

Toutefois, nous tenons à rappeler la nécessité d'effectuer les travaux de réhabilitation de cet ouvrage dans un état très dégradé. »

Annexe 06
Mémoire en réponse

III.7 Analyse des observations du public

Afin de donner un avis des plus argumenté sur le projet relatif à l'enquête publique liée au Projet présenté par la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo relatif à une demande d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire en vue de la réhabilitation du Bassin-du-Bourg sur le territoire de la commune de Lintot, le commissaire-enquêteur développera dans ses conclusions :

- Un examen des réponses apportées via le mémoire en réponse du pétitionnaire, aux questions soulevées par le public, et le commissaire-enquêteur lui-même,
- Une analyse bilancielle au regard du dossier déposé par la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo.

M. Dominique LEFEBVRE
Commissaire-enquêteur



Projet présenté par la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo relatif à une demande d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire en vue de la réhabilitation du Bassin-du-Bourg sur le territoire de la commune de Lintot

IV. Annexes liées au rapport

N°	Intitulé
01	Avis d'enquête publique
02	Courriers aux propriétaires
03	Insertions dans la presse locale
04	Certificat d'affichage
05	Procès-Verbal de synthèse
06	Mémoire en réponse

Avis d'enquête publique

**PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
DCPPAT - BUPE**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de réhabilitation du bassin du bourg sur le territoire de la commune de Lintot

Caux Seine Agglo

Il sera procédé **du mardi 3 mai 2022 à 9h au vendredi 20 mai 2022 à 18h30**, soit pour une durée de dix-huit jours, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire en vue de la réalisation du projet de réhabilitation du bassin du bourg sur le territoire de la commune de Lintot.

Cette enquête se déroule sur le territoire de la commune de Lintot.

L'autorité compétente pour prendre les décisions est le préfet de la Seine Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la mairie de Lintot pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

- Sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr)
- Sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Dominique Lefebvre, Ingénieur consultant, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Lintot, aux jours et heures suivants :

- Mardi 3 mai 2022 de 15h30 à 18h30
- Vendredi 13 mai 2022 de 15h30 à 18h30
- Vendredi 20 mai 2022 de 15h30 à 18h30

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire-enquêteur :

- À l'adresse de la mairie de Lintot – 1 rue de la Mairie – 76210 Lintot
- Par voie électronique, à l'adresse : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr (en précisant l'intitulé de l'enquête en objet)

Projet présenté par la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo relatif à une demande d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire en vue de la réhabilitation du Bassin-du-Bourg sur le territoire de la commune de Lintot

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Caux Seine Agglo – Maison de l'Intercommunalité – Allée du Catillon – BP 20062 – 76170 Lillebonne (02 32 84 40 40).

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la préfecture (www.seinemaritime.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies des communes précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'utilité publique et de l'environnement) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Lintot.

Courriers aux propriétaires

Courrier type du 06 mars 2020

DIRECTION CYCLE DE L'EAU
SERVICE GRAND CYCLE DE L'EAU

Ref. : DCE-GCE 20-023 TVa/EL
Affaire suivie par Thibault VASSE
Tél. : 02.32.84.66.27 (Secrétariat)
Fax : 02.32.84.53.68
✉ t.vasse@cauxseine.fr

à Lillebonne, le 06 mars 2020

LRAR 1A 149 733 5966 9

Objet : Réhabilitation du « Bassin du bourg » à la Fosse à la Belette - commune de Lintot

Monsieur,

Dans le cadre de ses compétences en matière de prévention du risque inondations, Caux Seine agglo est gestionnaire de l'ouvrage « Bassin et du Bourg » à la Fosse à la Belette sur la commune de Lintot.

Les dégradations constatées sur l'ouvrage nécessitent d'entreprendre d'importants travaux.

C'est à ce titre que par courrier daté du 06 Février 2020, Caux Seine agglo a contacté Mr Jean Marc Lambert en vue de convenir d'un rendez-vous. Celui-ci nous a informé qu'il n'était que l'exploitant des parcelles.

Mes services souhaitent donc vous rencontrer car certaines de vos parcelles agricoles pourraient être impactées par ce nouvel ouvrage. Ces travaux seront l'occasion de régulariser l'accès au bassin, ainsi que les écoulements à l'exutoire de l'ouvrage.

Monsieur Thibault VASSE, chargé de projets à Caux Seine agglo, a essayé à plusieurs reprises de vous joindre par téléphone, en vain. Je vous remercie de prendre contact avec lui afin de fixer un rendez-vous pour vous présenter le projet au 02.32.84.19.98 ou par mail à t.vasse@cauxseine.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. Pour le Président et par délégation,

Le Vice-président

Hubert LECARPENTIER

PJ :
CC :

Courrier du 23 mars 2021

MESDAMES et MESSIEURS LAMBERT
3 ROUTE DU COLOMBIER
76210 SAINT JEAN DE LA NEUVILLE

DIRECTION CYCLE DE L'EAU
SERVICE GRAND CYCLE DE L'EAU

Réf. : DCE-GCE 21-020 TVa/MPH
Affaire suivie par Thibault VASSE
Tél. : 02.32.84.66.27 (Secrétariat)
Fax : 02.32.84.53.68
✉ t.vasse@cauxseine.fr

Envoi avec recommandé n° 1A 184 677 8766 2

à Lillebonne, le 23 mars 2021

Objet : Réhabilitation du Bassin du Bourg à la Fosse à la Belette sur la commune de Lintot

Mesdames et Messieurs LAMBERT,

Le 4 août 2020, vous rencontriez Monsieur Thibault VASSE vous faisant part de la nécessité de réhabiliter l'ouvrage « Bassin du Bourg » à la Fosse à la Belette sur la commune de Lintot.

Afin d'assurer la maintenance et l'entretien du bassin, Caux Seine agglo souhaitait acquérir les 27m² de la parcelle B493 et 262 m² de la parcelle B479. De plus, nous voulions régulariser l'accès au bassin ainsi que les écoulements à l'exécutoire de l'ouvrage. Il est impératif que nos services puissent avoir accès à tout moment, que ce soit pour des motifs d'entretien, de maintenance ou de sécurité.

Il s'est avéré que vous n'étiez pas opposés à la vente des 289m² de terrain agricole à la Collectivité pour l'agrandissement de l'ouvrage mais vous restiez fermement contre la mise en place d'une servitude de passage ou vente du chemin d'accès au bassin.

Je vous informe qu'une procédure d'expropriation est en cours, le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique a été envoyé à la Préfecture.

Toutefois, Caux Seine agglo souhaite privilégier un accord à l'amiable et éviter de poursuivre la démarche d'expropriation pour cause d'utilité publique.

PJ :
CC :

Monsieur Thibault VASSE reste à votre disposition si vous souhaitez reprendre la discussion, par téléphone au 02.32.84.19.98/06.18.52.40.19 ou par mail à t.vasse@cauxseine.fr .

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour La Présidente et par délégation,

Hubert LECARPENTIER,

PJ :
CC :

Insertions dans la presse locale Le Courrier Cauchois : 22 avril 2022 et 06 mai 2022

LE COURRIER CAUCHOIS / 22 avril 2022

ANNONCES LÉGALES

27

ANNONCES LÉGALES

*Journal habilité par
arrêté préfectoral de
la Seine Maritime*

ENQUÊTES PUBLIQUES

**PREFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME**
Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'utilité publique
et de l'environnement

**PREFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME
DCPAT-BUPE**

1^{er} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de réhabilitation du
bassin du Bourg sur le territoire
de la commune de LINTOT
Caux Seine Agglo

Il sera procédé du mardi 3 mai 2022 à 9h au vendredi 20 mai 2022 à 18h30, soit pour une durée de dix-huit jours à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire en vue de la réalisation du projet de réhabilitation du bassin du Bourg sur le territoire de la commune de LINTOT.

Cette enquête se déroule sur le territoire de la commune de LINTOT.

L'autorité compétente pour prendre les décisions est le Préfet de la Seine-Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que le registre d'enquête sont déposés à l'annexe de LINTOT pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

- Sur le site internet de la Préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr).
- Sur un poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de la Seine-Maritime - Direction de la coordination des politiques publiques et de

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CAMPAGNE-DE-CAUX**
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
UNIQUE**
Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal,
et abrogation
des cartes communales des
communes de HOUQUETOT,
SAINT-MACLOU-LA-BRIÈRE,
VATTELOT-SOUS-BEAUMONT
et VIRVILLE

L'enquête publique se tiendra du mardi 19 avril à 9h au jeudi 19 mai 2022 à 18h, dans les mairies des communes de Goderville, Bécoué, Bretteville-du-Grand-Caux, Ecranville, Saint-Maclo-la-Brière, Houquetot, Vattetot-sous-Beaumont et Virville.

Les dossiers pourront y être consultés aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes CAMPAGNE-DE-CAUX, autorité compétente, et sur son site internet : <http://caucampagne-de-caux.fr/>

Un poste informatique sera également disponible à la mairie de GODERVILLE pour la consultation du dossier.

M^{me} Mireille AUGÉ, Commissaire Enquêteur, inspectrice de l'éducation Nationale en retraite, est désignée en qualité de Présidente de la commission d'enquête. Elle est assistée de deux Commissaires Enquêteurs : M^{me} Sylvie BONHOMME, enseignante à la retraite, et M. Michel NÉDELLE, professeur à la retraite.

La commission d'enquête assure 14 permanences les jours et lieux suivants :

1. Mardi 19 avril, à GODERVILLE, de 9h à 12h.
2. Vendredi 22 avril, à SAINT-MACLOU-LA-BRIÈRE, de 15h à 18h.
3. Samedi 23 avril, à BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, de 9h à 12h.
4. Mardi 26 avril, à BREAUVE, de 15h à 18h.
5. Jeudi 28 avril, à VATTELOT-SOUS-BEAUMONT, de 15h à 18h.
6. Lundi 2 mai, à GODERVILLE, de 9h à 12h.
7. Lundi 2 mai, à VIRVILLE, de 15h à 18h.
8. Mercredi 4 mai, à ECRANVILLE, de 9h à 12h.
9. Jeudi 5 mai, à SAINT-MACLOU-LA-BRIÈRE, de 9h à 12h.
10. Jeudi 5 mai, à BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, de 15h à 18h.
11. Samedi 14 mai, à BREAUVE, de 9h à 12h.
12. Lundi 16 mai, à ECRANVILLE, de 15h à 18h.
13. mardi 17 mai, à HOUQUETOT, de 15h à 18h.
14. Jeudi 19 mai, à GODERVILLE, de 15h à 18h.

Les observations et propositions pourront être déposées pendant toute la du-

que en vue de l'abandon du chemin rural de La Vaine.

L'enquête est ouverte du 6 mai 2022 au 20 mai 2022 inclus. M^{me} Ghislaine CHARD, professeure des écoles retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant cette période, le public pourra consulter le dossier en mairie aux heures de permanence et déposer ses observations sur le registre.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public le 20 mai de 18h à 19h.



PORT-JEROME-SUR-SEINE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Enquête publique pour le
déclassement par anticipation
d'une partie du domaine public
du secteur Jules Guesde
à NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON,
commune
de PORT-JEROME-SUR-SEINE

Par arrêté n° 342/2022 en date du 13 avril 2022, le Maire de PORT-JEROME-SUR-SEINE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au déclassement par anticipation d'une partie du domaine public du secteur Jules Guesde à NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON, commune de PORT-JEROME-SUR-SEINE.

A cet effet, M. José LACHERYER a été désigné comme commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie de NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON, commune de PORT-JEROME-SUR-SEINE, place d'igny, BP 25, NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON, 76330 PORT-JEROME-SUR-SEINE, du 9 mai 2022 au 24 mai 2022, pendant les jours et heures d'ouverture au public, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 15h30 à 18h30 (17h le vendredi).

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre, à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés :

- A la mairie de NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON commune de PORT-JEROME-SUR-SEINE, place d'igny, BP 25, NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON, 76330 PORT-JEROME-SUR-SEINE, du 9 mai 2022 au 24 mai 2022 inclus aux jours et heures d'ouverture au public.



VILLE DE BOUBEC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande de permis
de construire déposée
par la Société ORIL en vue
d'une extension d'un bâtiment
Zone d'Activités de Bacclair
à BOUBEC

Le public est informé que, par arrêté municipal en date du 13 avril 2022, il sera procédé en mairie de BOUBEC, du lundi 9 mai 2022 à 9h au jeudi 9 juin 2022 à 17h, soit pendant une durée de 32 jours, à une enquête publique portant sur le projet de permis de construire et d'extension d'un bâtiment sur son site Zone d'Activités de Bacclair à BOUBEC.

Toute information relative au projet de permis de construire peut être demandée auprès de M. Julien NORMAND, Société ORIL - julien.normand@oril-vert.com

Le public est informé que cette demande de permis de construire s'inscrit dans le cadre d'un projet nécessitant une autorisation environnementale ou titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Projet relatif à l'installation d'un nouvel atelier de production de comprimés actifs pharmaceutiques sur les communes de BOUBEC et RAFFETOT.

Le public est informé que l'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le Maire de BOUBEC.

Le public est informé que l'autorité compétente pour prendre la décision spéciale accordant la possibilité de commencer les travaux avant délivrance de l'autorisation environnementale est le Préfet de la Seine-Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête, l'information de la possibilité de commencer les travaux par anticipation, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la Mairie de BOUBEC (5 square du Général Leclerc, BP 70045, 76230 BOUBEC) pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la ville de BOUBEC : www.boubec.fr et sur un poste informatique mis à disposition du public aux Services Techniques (1 bis rue Louise Michel, 76230 BOUBEC).

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut, en outre, être

APPELS D'OFFRES AVEC PROCÉDURE ADAPTÉE

COMMUNE D'ETOUTTEVILLE (76190)

Extension du bâtiment des services techniques
RELANCE D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES
POUR LOTS INFRACTUEUX

La commune d'ETOUTTEVILLE, en qualité de maître d'ouvrage, réalise l'extension du bâtiment des services techniques.

Procédure dématérialisée par consultation sur l'ADMT6 : <https://marchespubliques.admt6.com>

Date de prévisionnelle de début des travaux : 2^e trimestre 2022.

Décomposition par lots :

- Lot 02 : gros-œuvre.
- Lot 05 : menuiserie avec vitrerie.

Date limite de remise des offres : vendredi 6 mai 2022, à 12 h.

COMMUNE DE PALUEL (76450)

Mise en conformité "accessibilité"
des bâtiments communaux
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Accord sur les marchés publics : la procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.
2. Identification de l'organisme qui passe le marché : commune de PALUEL, place Henri de Sancy, CS 20057, 76450 PALUEL, tél. 02 35 57 80 90, fax 02 35 57 58 54, sc.caul@mairie-paluel.fr
3. Objet du marché : mise en conformité "accessibilité" des bâtiments communaux 76450 PALUEL.
4. Nomenclature CPV : 45210000-2 (travaux de construction de bâtiments).
5. Procédure de passation : procédure MAPA, selon l'article 27 du Décret n° 2016-392 du 25 mars 2016.
6. Modalités d'attribution : corps d'état séparés.
7. Nombre et consistance des lots :
 - 01 : gros-œuvre.
 - 02 : menuiserie.
 - 03 : plâtres, menuiserie bois.
 - 04 : électricité.
 - 05 : plomberie.
 - 06 : revêtement de sol.
 - 07 : peintures.
8. Délai d'exécution : le délai d'exécution de l'ensemble des prestations est fixé à 1 mois, du 01.07.2022 au 30.11.2022.
9. Conditions relatives aux offres : les offres seront présentées en langue française et en euros.
10. Modalités de financement et de paiement : Financement : les crédits nécessaires au financement de l'opération sont inscrits au budget pour les fonds propres. Paiement : le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours.
11. Modalité d'obtention du dossier : le dossier de consultation des entreprises (DCE) peut être téléchargé sur le site suivant : <https://marchespubliques.admt6.com>
12. Date limite de réception des offres : 9 juin 2022, à 14h.
13. Modalités de présentation et de remise des offres : les modalités de présentation et de remise des offres sont précisées dans le règlement de consultation.
14. Durée de validité des offres : 120 jours à dater de la date limite fixée pour la remise des offres.
15. Critères de sélection des offres : le maître d'ouvrage retiendra les deux critères suivants, classés par ordre de priorité, pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse :
 - N° 1 : la valeur technique de l'offre appréciée sur la base du mémoire technique pu-

Projet présenté par la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo relatif à une demande d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire en vue de la réhabilitation du Bassin-du-Bourg sur le territoire de la commune de Lintot

Sur un portail informatique mis à disposition du public à la Préfecture de la Seine-Maritime - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'Utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

M. Dominique LEFEBVRE, ingénieur consultant, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de LINTOT, aux jours et heures suivants :

- Mardi 3 mai 2022 de 19h30 à 19h30
- Vendredi 13 mai 2022 de 19h30 à 19h30
- Vendredi 20 mai 2022 de 19h30 à 19h30.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut, en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- A l'adresse de la mairie de LINTOT, 1 rue de la Mairie, 76230 LINTOT.
- Par voie électronique, à l'adresse : pref-enqueteurpublique@seine-ma.gouv.fr (en précisant l'intitulé de l'enquête en objet).

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet de la Préfecture.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Caux Seine Agglo, Maison de l'intercommunalité, Allée du Cotillon, BP 20062, 76170 LILLEBONNE (02 32 84 40 40). Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la Préfecture (www.seine-ma.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies des communes précitées, à la Préfecture (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Bureau de l'Utilité publique et de l'environnement), et sur le site internet précité de la Préfecture.

Le présent avis sera affiché à la mairie de LINTOT.

14. Jeudi 19 mai, à GODEVILLE, de 12h à 12h.

Les observations et propositions pourront être déposées pendant toute la durée de l'enquête.

- Par voie électronique, les documents sont disponibles dans les mairies de Goderville, Bréval, Breteville-d'Grand-Caux, Ecrahville, Saint-Maclobert, Houlbec, Houlbec, Vieux-Beausart et Virville.

- Par courrier électronique à l'adresse publique commissaire-enqueteurpublique@seine-ma.gouv.fr.

- Par courrier à la Communauté de Communes CAMPAGNE-DE-CAUX, en précisant que ce dossier est adressé à l'attention de la Commission d'enquête. Enquête publique CAMPAGNE-DE-CAUX 02 Impasse du Lin, 76110 GODEVILLE.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la Communauté de Communes.

Il est recommandé au public de s'informer des règles relatives aux procédures de consultation au dossier.

Des réceptions du rapport d'enquête, le Président de la Communauté de Communes adresse les copies du rapport et les conclusions et avis motivés de la commission d'enquête, aux maires des 22 communes pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Durant le même délai, le rapport et les conclusions motivés sont également consultables à la Communauté de Communes CAMPAGNE-DE-CAUX, sur son site internet, ainsi qu'à la Préfecture de Seine-Maritime.

Le projet de PLU sera, à l'issue de l'enquête publique, soumis à la délibération du conseil communautaire pour approbation et mise en application. Les cartes communales des communes de l'agglomération, Saint-Maclobert, Vieux-Beausart, Virville seront abrogées à la date d'entrée en vigueur du PLU.

Le présent avis sera affiché à la mairie de LINTOT.

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME DCCPAT - BUPE

1^{er} AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique unique préalable à une déclaration d'utilité publique portant sur l'institution des différents périmètres de protection et de la dérivation des eaux souterraines

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de LINTOT, aux jours et heures suivants :

- Mardi 3 mai 2022 de 19h30 à 19h30
- Vendredi 13 mai 2022 de 19h30 à 19h30
- Vendredi 20 mai 2022 de 19h30 à 19h30.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut, en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- A l'adresse de la mairie de LINTOT, 1 rue de la Mairie, 76230 LINTOT.
- Par voie électronique, à l'adresse : pref-enqueteurpublique@seine-ma.gouv.fr (en précisant l'intitulé de l'enquête en objet).

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet de la Préfecture.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Caux Seine Agglo, Maison de l'intercommunalité, Allée du Cotillon, BP 20062, 76170 LILLEBONNE (02 32 84 40 40). Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la Préfecture (www.seine-ma.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies des communes précitées, à la Préfecture (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Bureau de l'Utilité publique et de l'environnement), et sur le site internet précité de la Préfecture.

Le présent avis sera affiché à la mairie de LINTOT.

LE COURRIER CAUCHOIS / 6 mai 2022

26 ANNONCES LÉGALES

ANNONCES LÉGALES

Journal habillé par arrêté préfectoral de la Seine-Maritime

ENQUÊTES PUBLIQUES

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'Utilité publique et de l'environnement

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME DCCPAT - BUPE

2^e AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de réhabilitation du bassin du Bourg sur le territoire de la commune de LINTOT

Le présent avis est affiché à la mairie de LINTOT.

L'autorité compétente pour prendre les décisions est le Préfet de la Seine-Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la mairie de LINTOT pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

- Sur le site internet de la Préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-ma.gouv.fr).

Sur un portail informatique mis à disposition du public à la Préfecture de la Seine-Maritime - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'Utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

M. Dominique LEFEBVRE, ingénieur consultant, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de LINTOT, aux jours et heures suivants :

- Mardi 3 mai 2022 de 19h30 à 19h30
- Vendredi 13 mai 2022 de 19h30 à 19h30
- Vendredi 20 mai 2022 de 19h30 à 19h30.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut, en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- A l'adresse de la mairie de LINTOT, 1 rue de la Mairie, 76230 LINTOT.
- Par voie électronique, à l'adresse : pref-enqueteurpublique@seine-ma.gouv.fr (en précisant l'intitulé de l'enquête en objet).

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet de la Préfecture.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Caux Seine Agglo, Maison de l'intercommunalité, Allée du Cotillon, BP 20062, 76170 LILLEBONNE (02 32 84 40 40). Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la Préfecture (www.seine-ma.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies des communes précitées, à la Préfecture (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Bureau de l'Utilité publique et de l'environnement), et sur le site internet précité de la Préfecture.

Le présent avis sera affiché à la mairie de LINTOT.

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME DCCPAT - BUPE

1^{er} AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique unique préalable à une déclaration d'utilité publique portant sur l'institution des différents périmètres de protection et de la dérivation des eaux souterraines

Le commissaire enquêteur assure cinq permanences afin de recevoir les observations du public à la Préfecture de la Seine-Maritime - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'Utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- A l'adresse de la mairie de LINTOT, 1 rue de la Mairie, 76230 LINTOT.
- Par voie électronique, à l'adresse : pref-enqueteurpublique@seine-ma.gouv.fr (en précisant l'intitulé de l'enquête en objet).

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet de la Préfecture.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Caux Seine Agglo, Maison de l'intercommunalité, Allée du Cotillon, BP 20062, 76170 LILLEBONNE (02 32 84 40 40). Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la Préfecture (www.seine-ma.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies des communes précitées, à la Préfecture (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Bureau de l'Utilité publique et de l'environnement), et sur le site internet précité de la Préfecture.

En version papier ou numérique, aux mairies de Fontaine-sous-Préaux, Quimcompelle, Linséville, Le Rue, Saint-Pierre, Vieux-Rue, Margy-le-Pennec, Rereval, Préaux, Saint-Auvent-sur-Cailly, aux jours et heures habituels de leurs bureaux au public.

- Sur le site internet de la Préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-ma.gouv.fr).

- Sur un portail informatique mis à disposition du public à la Préfecture de la Seine-Maritime - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'Utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- A l'adresse de la mairie de LINTOT, 1 rue de la Mairie, 76230 LINTOT.
- Par voie électronique, à l'adresse : pref-enqueteurpublique@seine-ma.gouv.fr (en précisant l'intitulé de l'enquête en objet).

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet de la Préfecture.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de la Métropole Rouen Normande au 02 32 76 84 52.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la Préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.

Le présent avis sera affiché à la mairie de LINTOT.

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME DCCPAT - BUPE

1^{er} AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique unique préalable à une déclaration d'utilité publique portant sur l'institution des différents périmètres de protection et de la dérivation des eaux souterraines

Le commissaire enquêteur assure cinq permanences afin de recevoir les observations du public à la Préfecture de la Seine-Maritime - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'Utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- A l'adresse de la mairie de LINTOT, 1 rue de la Mairie, 76230 LINTOT.
- Par voie électronique, à l'adresse : pref-enqueteurpublique@seine-ma.gouv.fr (en précisant l'intitulé de l'enquête en objet).

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet de la Préfecture.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de la Métropole Rouen Normande au 02 32 76 84 52.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la Préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.

AVIS D'ATTRIBUTION

VILLE DE MONTVILLIERS (76290)

Travaux de réfection des peintures des bâtiments de la ville et du CCAS

AVIS D'ATTRIBUTION

Par ce présent avis, la ville de MONTVILLIERS informe de l'attribution d'une consultation lancée en procédure adaptée (application de l'article R215-1 du Code de la commande publique).

Objet : Travaux de réfection des peintures des bâtiments de la ville et du CCAS de MONTVILLIERS.

Attribution à : A.MANO PEINTURE, 8 rue Gustave Semur, 76620 LE HAVRE.

Le présent avis est affiché à la mairie de la commune de Montvilliers le 02/05/2022.

Date d'envoi de l'avis à la publication : mercredi 27 avril 2022.

MAIRIE DE PALUEL

Réhabilitation et extension d'une maison individuelle

264 route des Terres Neuves - 76450 PALUEL

ATTRIBUTION DES ENTREPRISES

- Lot 1 : décaissage; Entreprise AMANUS - Montant HT 15.125 €.
- Lot 2 : gros-œuvre VRD, corbeaux; Entreprise SNCR - Montant HT 49.798,68 €.
- Lot 3 : char-penteaux, couverture, bardage; Entreprise VCS - Montant HT 34.744,71 €.
- Lot 4 : menuiserie extérieure PVC; Entreprise NGS - Montant HT 38.350,68 €.
- Lot 5 : plomberie, menuiserie intérieure; Entreprise Bruno MORICE - Montant HT 18.294,50 €.
- Lot 6 : électricité, chauffage; SARL DELAUNE ELEC SERVICES - Montant HT 10.932 €.
- Lot 7 : plomberie, ventilation; Entreprise DELAMORTE - Montant HT 7.996,37 €.
- Lot 8 : peinture; Entreprise SOGELIS - Montant HT 8.212,97 €.

Total général HT : 183.778,76 €.

Le Courrier Cauchois

Projet présenté par la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo relatif à une demande d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire en vue de la réhabilitation du Bassin-du-Bourg sur le territoire de la commune de Lintot

Procès-verbal de synthèse du commissaire-enquêteur

Insertions dans la presse locale Paris-Normandie : 19 avril 2022 et 04 mai 2022

MARDI 19 AVRIL 2022 / PARIS-NORMANDIE

28 | ANNONCES

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSEE PAR LA SOCIETE ORIL EN VUE DE L'EXTENSION D'UN BATIMENT ZONE D'ACTIVITES DE BACLAIR A BOLBEC

Le public est informé que, par arrêté municipal en date du 13 avril 2022, il sera procédé en Mairie de Bolbec, du **lundi 9 mai 2022 à 9 h 00 au jeudi 9 juin 2022 à 17 h 00** soit pendant une durée de 32 jours, à une enquête publique portant sur le projet de permis de construire déposé par la société ORIL, en vue de l'extension d'un bâtiment sur son site Zone de Baclair à Bolbec.

Toute information relative au projet de permis de construire peut être demandée auprès de M. Julien NORMAND, société ORIL – julien.normand@servier.com.

Le public est informé que cette demande de permis de construire s'inscrit dans le cadre d'un projet nécessitant une autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Projet relatif à l'installation d'un nouvel atelier de production de principes actifs pharmaceutiques sur les communes de Bolbec et Raffetot.

Le public est informé que l'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le Maire de Bolbec.

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL BUREAU DE L'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME DCPPAT - BUPE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de réhabilitation du bassin du bourg sur le territoire de la commune de Lintot

Caux Seine Agglo

Il sera procédé du mardi 3 mai 2022 à 9h au vendredi 20 mai 2022 à 18h30, soit pour une durée de dix-huit jours, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire en vue de la réalisation du projet de réhabilitation du bassin du bourg sur le territoire de la commune de Lintot.

Cette enquête se déroule sur le territoire de la commune de Lintot.

L'autorité compétente pour prendre les décisions est le préfet de la Seine Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la mairie de Lintot pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Projet présenté par la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo relatif à une demande d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire en vue de la réhabilitation du Bassin-du-Bourg sur le territoire de la commune de Lintot

Le public est informé que l'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le Maire de BOLBEC.

Le public est informé que l'autorité compétente pour prendre la décision spéciale accordant la possibilité de commencer les travaux avant délivrance de l'autorisation environnementale est le Préfet de la Seine-Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête, l'information de la possibilité de commencer les travaux par anticipation, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la Mairie de Bolbec (9 square du Général Leclerc – BP 70045 – 76210 BOLBEC) pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier est également consultable : sur le site internet de la ville de Bolbec : www.bolbec.fr et sur un poste informatique mis à disposition du public aux Services Techniques (1 bis rue Louise Michel – 76210 BOLBEC).

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête. Toute observation peut, en outre, être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur : à l'adresse de la Mairie de BOLBEC : 9 square du Général Leclerc – BP 70045 – 76210 BOLBEC ou par voie électronique, à l'adresse : services.techniques@bolbec.fr.

M. Laurent HONDO, ingénieur SNCF à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur assure trois permanences à la mairie de Bolbec, afin de recevoir les observations du public aux jours et heures suivants :

- le lundi 9 mai 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 19 mai 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 9 juin 2022 de 14 h 00 à 17 h 00.

En raison de l'épidémie de covid-19, le commissaire enquêteur se réserve le droit de ne recevoir qu'une seule personne à la fois afin de déposer les observations. Cette enquête publique se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique définies au niveau national.

Le commissaire enquêteur transmettra l'ensemble du dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées au Maire dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique. Le rapport du Commissaire Enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public aux Services Techniques, un an après la clôture de l'enquête et sur le site internet de la Ville de BOLBEC.

210525.pdf

L'enquête sera organisée à la mairie de LINTOT pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr)

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Monsieur Dominique Lefebvre, Ingénieur consultant, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Lintot, aux jours et heures suivants :

- mardi 3 mai 2022 de 15h30 à 18h30
- vendredi 13 mai 2022 de 15h30 à 18h30
- vendredi 20 mai 2022 de 15h30 à 18h30.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête. Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- à l'adresse de la mairie de Lintot – 1 rue de la Mairie – 76210 Lintot

- par voie électronique, à l'adresse : prefenquetepublique@seine-maritime.gouv.fr (en précisant l'intitulé de l'enquête en objet).

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Caux Seine Agglo – Maison de l'Intercommunalité – Allée du Catillon – BP 20062 – 76170 Lillebonne (02 32 84 40 40).

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la préfecture (www.seinemaritime.gouv.fr).

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies des communes précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des l'utilité publique et de l'environnement) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Lintot.

210532.pdf

ANNONCES LÉGALES

Appel d'offres

AVIS D'INFORMATION

Le GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE – DIRECTION TERRITORIALE DU HAVRE (HAROPA PORT | LE HAVRE) procède à une consultation pour un marché passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert (définie aux articles L.2124-2 ; R.2124-1 et R.2124-2.1 du Code de la commande publique).

OBJET : ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE DE HAROPA PORT | LE HAVRE.

La date limite de remise des offres est fixée au **30 mai 2022 à 17h00.**

Modalités de retrait du dossier de consultation :

A l'adresse suivante par téléchargement : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

L'avis d'appel public à la concurrence correspondant est publié sur le site de HAROPA PORT | Le Havre (<http://www.haropaports.com/fr/le-havre>), au BOAMP (www.journal-officiel.gouv.fr), au JOUE ainsi que sur le site PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

Enquêtes publiques

**PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL
BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

**PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
DOPPAT - BUPE**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de réhabilitation du bassin du bourg sur le territoire de la commune de Lintot.

Caux Seine Agglo

Il sera procédé du mardi 3 mai 2022 à 9h au vendredi 20 mai 2022 à 18h30, soit pour une durée de dix-huit jours, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire en vue de la réalisation du projet de réhabilitation du bassin du bourg sur le territoire de la commune de Lintot.

Cette enquête se déroule sur le territoire de la commune de Lintot. L'autorité compétente pour prendre les décisions est le préfet de la Seine-Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la mairie de Lintot pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Divers



**Prescription du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal (PLU) de la Communauté
de communes de la Côte d'Albâtre**

Par délibération n°220302-15 du 2 mars 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU) qui couvrira l'intégralité du territoire de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

La délibération portant prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est affichée au siège de la Communauté de communes situé au 48 Bis route de veuilles - CS 40048 à CANY-BARVILLE (76450) et dans les 63 mairies des communes membres de la Communauté de communes, conformément aux dispositions de l'article R 153-21 du Code de l'urbanisme.

Le public pourra prendre connaissance de la délibération à l'Hôtel communautaire de la Communauté de communes situé au 48 Bis route de veuilles - CS 40048.

Projet présenté par la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo relatif à une demande d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire en vue de la réhabilitation du Bassin-du-Bourg sur le territoire de la commune de Lintot

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr)

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Monsieur Dominique Lefebvre, ingénieur consultant, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Lintot, aux jours et heures suivants :

- mardi 3 mai 2022 de 15h30 à 18h30
- vendredi 13 mai 2022 de 15h30 à 18h30
- vendredi 20 mai 2022 de 15h30 à 18h30.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- à l'adresse de la mairie de Lintot - 1 rue de la Marie - 76210 Lintot
- par voie électronique, à l'adresse : prefecturepublique@seine-maritime.gouv.fr (en précisant l'intitulé de l'enquête en objet).

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Caux Seine Agglo - Maison de l'intercommunalité - Allée du Castillon - BP20062 - 76170 Lillebonne (02 32 84 40 40).

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies des communes précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des l'utilité publique et de l'environnement) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Lintot.

communes situées au nord de la commune de Lintot, à CANY-BARVILLE (76450) et dans les mairies du territoire, et formuler ses observations dans un registre de concertation mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Experts des chiffres et du droit

- ✓ Bénéficiez de notre audience et offrez plus de visibilité aux annonces de vos clients.
- ✓ Utilisez notre service pour vos publications dans d'autres départements sans frais supplémentaires.



Publiez votre annonce légale

✉ legal@paris-normandie.fr

Renseignements
02 32 08 37 26

NORMANDE

Certificat d'affichage



PREFECTURE DE SEINE MARITIME

DCPPAT -BPP
affaire suivie par T. Castello

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
(à établir impérativement à l’issue de l’enquête
et à retourner à l’adresse indiquée en bas de page)

Le maire de la commune de Lintot 76210 certifie avoir fait afficher aux lieux habituels d’affichage des actes administratifs, l’avis informant le public de la prescription par arrêté préfectoral du 15 avril 2022 de l’ouverture de l’enquête publique concernant la déclaration d’utilité publique et parcellaire en vue de la réalisation du projet de réhabilitation du bassin du bourg à Lintot.

à compter du 19/4/2022
(soit avant le 19 avril 2022 (15 jours au moins avant la date d’ouverture de l’enquête)

jusqu’au 2/05/22
(soit le 20 mai 2022 inclus (date de clôture de l’enquête)

Fait à Lintot , le 21/05/22

Le maire,
(signature et cachet de la mairie)

Le Maire
J Morand



Préfecture de la Seine-Maritime
Direction de la coordination des politiques publiques
et de l’appui territorial
Bureau des procédures publiques

7 place de la Madeleine
76036 Rouen Cedex

Projet présenté par la communauté d’agglomération Caux Seine Agglo relatif à une demande d’enquête publique préalable à la déclaration d’utilité publique et l’enquête parcellaire en vue de la réhabilitation du Bassin-du-Bourg sur le territoire de la commune de Lintot

PV de synthèse

Monsieur Dominique LEFEBVRE
Commissaire-enquêteur

Caux Seine agglo
Maison de l'intercommunalité Allée du Catillon
BP 20062
76170 LILLEBONNE

A Isneauville, le 25 Mai 2022

Objet : **Procès-verbal de synthèse** relatif au Projet présenté par la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo relatif à une demande d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire en vue de la réhabilitation du Bassin-du-Bourg sur le territoire de la commune de Lintot

Affaire suivie par M. Thibault VASSE (Chargé de projets – Communauté d'agglomération « Caux Seine Agglo »).

A l'attention de Madame Virginie CAROLO-LUTROT

Monsieur la Présidente,

Dans le cadre de l'enquête publique référencée supra ayant fait l'objet d'une décision du Décision du Tribunal Administratif de Rouen du 08 avril 2022 (Dossier n° E22 000 018/76), et d'un arrêté préfectoral du 15 avril 2022,

En tant que commissaire-enquêteur et conformément à l'article R123-18 (modifié par décret n°2017-626 du 25 avril 2017 - art. 4) du code de l'environnement, je vous prie de trouver ci-joint le procès-verbal de synthèse reprenant :

- Les observations/échanges/questions du public ayant eu lieu durant la dite-enquête publique d'une durée de 18 jours consécutifs qui s'est déroulée mardi 3 mai 2022 à 9h au vendredi 20 mai 2022 à 18h30 en la mairie de la commune de Lintot
- Les questions du commissaire-enquêteur.

Je vous remercie par avance de m'adresser en retour dans un délai maximal de 15 jours, un « mémoire en réponse » dans lequel vous pourrez apporter vos propres réponses complémentaires, précisions et commentaires pour chacune des observations. Ce document sera analysé et avisé par moi-même afin de dresser mes conclusions et mon avis dans les délais impartis.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer Madame la Présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.



Dominique LEFEBVRE
Commissaire-enquêteur

Projet présenté par la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo relatif à une demande d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire en vue de la réhabilitation du Bassin-du-Bourg sur le territoire de la commune de Lintot

*Décision du Tribunal Administratif de Rouen du 08 avril 2022 (Dossier n° E22 000 018/76)
Arrêté préfectoral du 15 avril 2022*



Projet présenté par la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo relatif à une demande d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire en vue de la réhabilitation du Bassin-du-Bourg sur le territoire de la commune de Lintot

Du mardi 3 mai 2022 à 9h au vendredi 20 mai 2022 à 18h30



Procès-verbal de synthèse des observations/échanges

Mai 2022

Synthèse

Le commissaire-enquêteur soussigné, déclare sur l'honneur n'être nullement intéressé à l'opération à titre personnel ou en raison de leurs fonctions, notamment au sein de la collectivité, de l'organisme ou du service qui assure la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre ou le contrôle de l'opération soumis à enquête au sens des dispositions de l'article L. 123-5 du code de l'environnement, afin de conduire en toute impartialité ladite enquête publique.

Il a été désigné par décision du Tribunal Administratif de Rouen en date du 08 mars 2022, en vue de procéder à une enquête publique de 18 jours consécutifs, prescrite du mardi 3 mai 2022 à 9h au vendredi 20 mai 2022 à 18h30 en la mairie de la commune de Lintot.

- **L'enquête publique conjointe porte sur :**
 - Une **enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique**
 - Une **enquête parcellaire** en vue de la réalisation du projet de réhabilitation du bassin du bourg sur le territoire de la commune de Lintot.

Durant la période de mise à dispositions le public a eu la faculté :

Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 15 avril 2022, « les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la mairie de Lintot.

Le dossier est consultable :

- *En version papier, à la mairie précitée, aux jours et heures d'ouverture de ses bureaux au public.*
- *Sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr)*
- *Sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.*

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. »

Conformément à l'article 5 du même arrêté, « Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- *À l'adresse de la mairie de Lintot – 1 rue de la Mairie – 76210 Lintot*
- *Par voie électronique, à l'adresse : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr (en précisant l'intitulé de l'enquête en objet)*

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture. »

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 15 avril 2022, « le commissaire enquêteur a assuré trois permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Lintot, aux jours et heures suivants :

- *Mardi 3 mai 2022 de 15h30 à 18h30*
- *Vendredi 13 mai 2022 de 15h30 à 18h30*
- *Vendredi 20 mai 2022 de 15h30 à 18h30 »*

Au cours de l'enquête :

- Le commissaire-enquêteur a rencontré 5 personnes ayant donné lieu à 5 dépositions induisant 9 questions/interrogations classées dans le tableau ci-dessous :

Thème	Nombre de questions/interrogations
Sécurité accès / clôture	5
Inondation	2
Dimension du site (rectangulaire) / entretien	2

- Le commissaire-enquêteur n'a reçu ni aucun mail y compris sur la boîte mail dédiée à l'enquête en préfecture, ni déposition verbale de la part du public.
- Le commissaire-enquêteur a également posé 5 questions par mail venant compléter celles posées lors de la réunion avec le pétitionnaire du 28 avril 2022 en la commune de Lintot et lors des différents échanges téléphoniques au cours de l'enquête.
- Le commissaire-enquêteur a transmis à M. Thibault VASSE (Chargé de projets – Service grand cycle de l'eau – Communauté d'agglomération « Caux Seine aggro » et mon contact direct dans le cadre du suivi du dossier), au fil de l'eau durant cette période :
 - Les dépositions / observations des personnes ayant déposé,

Annexe n°	Intitulé
01	Tableau des dépositions du public
02	Copie des pages du registre

- Ses questions complémentaires.


Annexe 03
Questions du commissaire-enquêteur

Je complète ces propos par le fait l'enquête s'est déroulée dans de très bonnes conditions tant en mairie lors des 3 permanences que lors de la rencontre avec Monsieur Thibault VASSE.

Fait le 25 Mai 2022

Le commissaire-enquêteur

M. Dominique LEFEBVRE



Annexes

Annexe n°	Intitulé
1	Observations du public
2	Copie des pages du registre
3	Questions et réponses aux questions du Commissaire-enquêteur

Dépositions/observations du public

a) Observations dans registre

Observations – Registre de la commune de Lintot

Observations / Thème	<i>Réponses du pétitionnaire / commentaires du CE</i>
<p>1</p> <p>Mme LEBOURGEOIS Florence– 16 Rue de la fosse de la belette – 76210 Lintot – Mercredi 03 mai 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> Je suis venue consulter le dossier et discuter du devenir des bassins avec le commissaire-enquêteur car ma parcelle jouxte ces bassins. Mon souhait est que la parcelle des bassins soit entretenue régulièrement, reste propre et qu'elle soit entièrement clôturée. (Ma hantise est d'apprendre un jour que quelqu'un soit tombé dans un de ces bassins). 	<p><i>Réponse du pétitionnaire :</i> <i>Mail du lundi 16 mai 2022 à 08:53</i></p> <p>« Nos bassins sont régulièrement entretenus, celui-ci fera l'objet de deux fauches annuelles et une visite de contrôle mensuelle (hors fortes intempéries). <i>Lors des travaux la clôture et le portail seront changés afin de garantir la sécurité et interdire l'accès ».</i></p>
<p>2</p> <p>M. PIMARE Jean-Luc -14 rue du verger – 76210 Lintot – Mercredi 03 mai 2022</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> En tant qu'adjoint (2^{ème}) au maire M. MORAND mais n'étant pas spécialement concerné, j'ai voulu le rapprocher pour avoir plus de renseignements sur le projet du bassin qui se trouve derrière les habitations, rue de la fosse à la belette. Etant très bien renseigné, je pense que l'entretien et clôturer entièrement le bassin est obligatoire autant pour la sécurité des riverains et la propreté de l'environnement. 	<p><u>Réponse du pétitionnaire :</u> Mail du_lundi 16 mai 2022 à 08:53</p> <p>« Même réponse que pour Mme LEBOURGEOIS. »</p>
	M. LECARPENTIER Patrice – 384 route Huchampot – 76210 Gonfreville-l'Orcher – Vendredi 20 mai 2022	
3	<ul style="list-style-type: none"> Suis venu rencontrer le commissaire-enquêteur afin de prendre informations au sujet de la réhabilitation des bassins car j'exploite une parcelle directement attenante à ceux-ci. Vue le mauvais état des bassins, lors des fortes pluies, l'eau arrive directement sur cette parcelle créant de la boue nuisible au passage de mes engins. J'ai cru comprendre que les travaux aboutiraient vers juillet 2023. 	<p><u>Réponse du pétitionnaire :</u> Mail du lundi 23 mai 2022 à 08:54</p> <p>« L'exutoire du bassin ne va pas être modifié, il s'agit de renvoyer les eaux dans l'axe de ruissellement qui se situe dans la parcelle exploitée par M. LECARPENTIER. Les travaux débiteront lorsque Caux Seine agglo sera propriétaire de toutes les parcelles concernées par le futur ouvrage et son accès. Compte tenu des délais administratifs, nous prévoyons les travaux courant 2024. »</p>
	M. MORAND Dominique – Maire de Lintot – Vendredi 20 mai 2022	
4	<ul style="list-style-type: none"> Les bassins sont en très mauvais état, clôture également. Pour l'accès je pense qu'il aurait été préférable que cela aurait créé une zone bien rectangulaire pour faciliter l'accès du propriétaire du terrain. Que soit posé également une clôture le long de Mme LEBOURGEOIS et M. GUEROULT pour y éviter l'accès direct comme aujourd'hui. 	<p><u>Réponse du pétitionnaire :</u> Mail du lundi 23 mai 2022 à 08:54</p> <p>« Le futur ouvrage sera rectangulaire afin de permettre aux agents d'effectuer l'entretien plus facilement. Nous créons aussi un accès réservé au personnel de Caux Seine agglo, qui sera aussi clôturé et fermé par un portail. Seul M. GUEROULT a un accès direct au bassin actuellement. Il lui sera strictement interdit de pénétrer dans le futur bassin et il devra condamner son accès. De même, il ne devra plus y introduire d'animaux. »</p>

M. GUEROULT Jean-Pierre – 14 rue de la fosse à la belette – 76210 LINTOT - Vendredi 20 mai 2022	
5	<ul style="list-style-type: none"> • Suis venu rencontrer le commissaire-enquêteur pour approuver les travaux prévus sur les bassins. Ceci évitera que je sois inondé lors des fortes pluies liées aux orages. <p><i>Réponse du pétitionnaire :</i> <i>Mail du lundi 23 mai 2022 à 08:54</i></p> <p><i>« La réhabilitation du bassin résoudra le problème d'inondation de M. GUEROULT. »</i></p>

b) Courriers / Mails

Le commissaire-enquêteur n'a reçu ni courrier ni mails de la part du public.

Scan des pages du registre

Ainsi les pages ci-dessous reprennent les éléments liés à ce registre :

- Page de couverture ;
- Pages 1 à 4 : 5 dépositions du public ;
- Pages 5 à 19 : 11 documents

Registre – Commune de Lintot

REPUBLIQUE FRANÇAISE

—

PREFECTURE DE SEINE MARITIME

—

COMMUNE de LINTOT

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

Date d'ouverture : 3/05/2022 9h
Date de clôture : 20/05/2022 18h30

Objet de l'enquête : Déclaration d'Utilité Publique et
enquête parcellaire en vue de la réhabilitation
du bassin du Bourg à Lintot

—

—

—

—

Les observations doivent être inscrites sur les pages suivantes et, s'il y a lieu, sur les compléments au registre d'enquête.
Le nom des signataires doit être lisible en regard des observations qu'ils présentent.
Les observations apportées à la mairie ou rédigées sur des feuilles séparées doivent être réunies et annexées au présent registre.

Projet présenté par la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo relatif à une demande d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire en vue de la réhabilitation du Bassin-du-Bourg sur le territoire de la commune de Lintot

REGISTRE D'ENQUETE

Objet de l'enquête: Déclaration d'utilité Publique et
enquête parcellaire en vue de la réhabilitation
du bassin du Bourg à LINTOT -

En exécution de l'arrêté du 15.04.2022, de monsieur le Préfet de la Seine-Maritime, je
soussigné, m. MORARD ai ouvert, ce jour, le présent registre, contenant 11
feuilles, pour recevoir du 3.05.2022 au 20.05.2022, les observations du public.

A LINTOT, le 3 Mai 2022

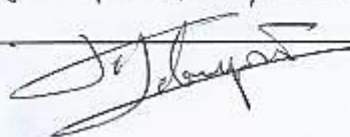
Le maire,
(signature)



Déposition des tiers : 1^{ère} permanence - 3.05.2022 -

Florence Lebourgeois - 16 rue de la fosse à la belette
76210 LINTOT - Parcelle B 359

Je suis venue consulter le dossier et discuter du devenir
des bassins avec le commissaire enquêteur sur ma parcelle
jointe ces bassins. Mon souhait est que la parcelle
des bassins soit entretenue régulièrement, netée régulièrement
et qu'elle soit entièrement clôturée. (Ma hantise
est d'apprendre un jour que quelqu'un s'est tombé dans
un de ces bassins.)



le 03 Mai 2022



M. Rimane Jean-Luc M. Rue du Sergeo foto Lintot

En temps qui adfont (2^o) au Juri f. Grand mais
n'étant pas spécialement consacré, j'ai voulu
me rapprocher pour obtenir plus de renseignements
sur le projet des bassins qui se trouve
derrière les habitations sur de la fosse à la belle.
Etant très bien renseigné, je pense que
l'entretien et l'entretien entièrement le bassin
est indispensable obligation autant pour
la sécurité des riverains et la propriété
de l'environnement.

Le 3/5/22.

1^{ère} permanence : Vendredi 13/07/22

Aucun déposant

2^{ème} permanence : Vendredi 20/05/2022

M^r LECARPENTIER Patrice

384 route Huchampst

76290 Goudet Le Valasse

2

Eni veut rencontrer le commissaire
en privé afin de prendre des
informations au sujet de la réhabilitation
des bords car j'explique une parcelle
directement attenante à ceux-ci.

En le mauvais état de bords,
les de fortes pluies, l'eau arrive
directement sur cette parcelle créant
de la boue nuisible au passage de
mes enfants.

J'ai un compte de que le fait
aboutirait vers juillet 2022.

Le 20 mai 2022

~~Reçu~~

M. Forand, Dominique Faie de Lintot.

Les bords sont en très mauvais état,
clôture également. Pour l'accès je pense qu'il
aurait été préférable que cela avait créé une
zone bien rectangulaire pour faciliter l'accès du
propriétaire du terrain. Que soit passé également
une clôture le long de M^{me} Lebourgeois et M^{me} Guéault
pour y éviter l'accès direct comme aujourd'hui.

Le 20 mai 2022

Forand D.

UF³

Mr GUEROUX Jean-Pierre


111 rue de la Forêt à la Poëlette

76240 LINTOT -

Je suis venu rencontrer le commissaire
enquêteur pour approuver les travaux
prévus sur les bords.

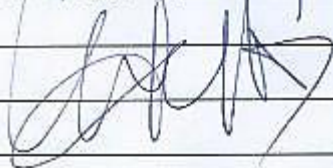
Ceci évitera que je n'ai inondé lors
des fortes pluies liées aux orages.

20 Mai 2022



Reçu le 20 mai 2022
à 18h30.

J. LEBLANC Commissaire - enquêteur





REÇU LE :
03 MAI 2022
MAIRIE DE LINTOT

Mairie
Monsieur Le Maire
1 rue de la Mairie
76210 LINTOT

DIRECTION CYCLE DE L'EAU
GRAND CYCLE DE L'EAU
Nos Réf. : PCV-GCE 22-034 TV6/MCV

Affaire suivie par THIÉBAULT VASSE
Tél. : 02.32.84.66.27 (Service client)
Fax : 02.32.84.53.65
t.vasse@cauxseine.fr

à Lillebonne, le 29 avril 2022

Objet : Réhabilitation du bassin du Bourg à la fosse à la Betelle sur la commune de Lintot.

Monsieur Le Maire

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ouvrage « Bassin du Bourg » à la Fosse à la Betelle, Caux Seine agglo a engagé une procédure d'expropriation de Mesdames et Messieurs LAMBERT, propriétaires et exploitants des parcelles concernées par l'agrandissement de l'ouvrage et la réalisation d'un chemin d'accès.

Le 11 mai 2021 le dossier d'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire était déposé à la Préfecture.

Caux Seine agglo a reçu, le 15 avril 2022, l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique et parcellaire en vue de la réalisation du projet de réhabilitation du bassin du Bourg. Celle-ci se déroulera du 3 au 20 mai 2022.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences en mairie aux jours et horaires suivants :

- Mardi 3 mai 2022 de 15h30 à 18h30
- Vendredi 13 mai 2022 de 15h30 à 18h30
- Vendredi 20 mai 2022 de 15h30 à 18h30

Monsieur Thibault VASSE vous a fait parvenir par courriel l'arrêté préfectoral ainsi que l'avis d'enquête publique à afficher en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Présidente et par délégation,

Le Vice-Président

Hubert LECARPENTIER



Service de
intercommunalité

1, rue du Catillon
92062
Lillebonne

Téléphone : 02 32 84 40 40

Fax : 02 32 84 40 41

www.cauxseine.fr

PI :
CC :

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EAU
SERVICE GRAND PAYS DE L'EAU

Réf. : DCC-GCE 20 017 T/07/EC
Affaire suivie par Thibault VASSE
Tél. : 02.32.84.66.27 (Secrétariat)
Fax : 02.32.84.53.68
E-mail : t.vasse@cauxseine.fr

Monsieur LAMBERT Jean-Marc
3 route du colombier
76210 SAINT JEAN DE LA NEUVILLE

à Lillebonne, le 06 février 2020

LRAR 1A 149 733 5992 8

Objet : Réhabilitation du « Bassin du bourg » à la Fosse à la Belette - commune de Lintot

Monsieur,

Dans le cadre de ses compétences en matière de prévention du risque inondations, Caux Seine agglo est gestionnaire de l'ouvrage « Bassin et du Bourg » à la Fosse à la Belette sur la commune de Lintot.

La dégradation de l'état du bassin de rétention nécessite un nouvel aménagement.

Mes services souhaitent vous rencontrer car certaines de vos parcelles agricoles pourraient être impactées par ce nouvel ouvrage. A cette occasion, l'accès au bassin, ainsi que les écoulements à l'exutoire de l'ouvrage seront régularisés.

Monsieur Thibault VASSE, chargé de projets à Caux Seine agglo, a essayé à plusieurs reprises de vous joindre par téléphone, en vain. Je vous remercie de prendre contact avec lui afin de fixer un rendez-vous pour vous présenter le projet au 02.32.84.19.98 ou par mail à t.vasse@cauxseine.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président

Hubert LECARPENTIER

PI :
CC :

DIRECTION CYCLE DE L'EAU
SERVICE GRAND CYCLE (S1) (VAD)

Objet : DCE-GCE 20-023 7 VAD
Affaire suivie par Thibault VASSE
Tél. : 02.32.84.66.77 (Secrétariat)
Fax : 02.32.84.17.68
✉ T.VASSE@cauxseine.fr

Monsieur Roger LAMBERT
3 ROUTE DU COLOMBIER
76210 SAINT JEAN DE LA NEUVILLE

à Lillebonne, le 06 mars 2020

LRAR 1A 149 733 5963 8

Objet : Réhabilitation du « Bassin du bourg » à la Fosse à la Belette - commune de Lintot

Monsieur,

Dans le cadre de ses compétences en matière de prévention du risque inondations, Caux Seine agglo est gestionnaire de l'ouvrage « Bassin et du Bourg » à la Fosse à la Belette sur la commune de Lintot.

Les dégradations constatées sur l'ouvrage nécessitent d'entreprendre d'importants travaux.

C'est à ce titre que par courrier daté du 06 Février 2020, Caux Seine agglo a contacté Mr Jean Marc Lambert en vue de convenir d'un rendez-vous. Celui-ci nous a informé qu'il n'était que l'exploitant des parcelles.

Mes services souhaitent donc vous rencontrer car certaines de vos parcelles agricoles pourraient être impactées par ce nouvel ouvrage. Ces travaux seront l'occasion de régulariser l'accès au bassin, ainsi que les écoulements à l'exutoire de l'ouvrage.

Monsieur Thibault VASSE, chargé de projets à Caux Seine agglo, a essayé à plusieurs reprises de vous joindre par téléphone, en vain. Je vous remercie de prendre contact avec lui afin de fixer un rendez-vous pour vous présenter le projet au 02.32.84.19.98 ou par mail à T.vasse@cauxseine.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. Pour le Président et par délégation,

Le Vice-président

Hubert LECARPENTIER

PJ :
CC :

DIRECTION CYCLE DE L'EAU
SERVICE GARDIEN DE L'EAU

Ref. : DCE-GCE 20 023 TVA/E/
Affaire suivie par Thibault VASSE
Tél. : 02.32.84.66.27 (Secrétariat)
Fax : 02.32.84.53.68
✉ t.vasse@cauxseine.fr

Madame Marcelle LAMBERT
3 ROUTE DU COLOMBIER
76210 SAINT JEAN DE LA NEUVILLE

à Lillebonne, le 06 mars 2020

LRAR 1A 149 733 5964 5

Objet : Réhabilitation du « Bassin du bourg » à la Fosse à la Belette - commune de Lintot

Madame,

Dans le cadre de ses compétences en matière de prévention du risque inondations, Caux Seine agglo est gestionnaire de l'ouvrage « Bassin et du Bourg » à la Fosse à la Belette sur la commune de Lintot.

Les dégradations constatées sur l'ouvrage nécessitent d'entreprendre d'importants travaux.

C'est à ce titre que par courrier daté du 06 Février 2020, Caux Seine agglo a contacté Mr Jean Marc Lambert en vue de convenir d'un rendez-vous. Celui-ci nous a informé qu'il n'était que l'exploitant des parcelles.

Mes services souhaitent donc vous rencontrer car certaines de vos parcelles agricoles pourraient être impactées par ce nouvel ouvrage. Ces travaux seront l'occasion de régulariser l'accès au bassin, ainsi que les écoulements à l'exutoire de l'ouvrage.

Monsieur Thibault VASSE, chargé de projets à Caux Seine agglo, a essayé à plusieurs reprises de vous joindre par téléphone, en vain. Je vous remercie de prendre contact avec lui afin de fixer un rendez-vous pour vous présenter le projet au 02.32.84.19.98 ou par mail à t.vasse@cauxseine.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. Pour le Président et par délégation,

Le Vice-président

Hubert IFCARPENTIER

FJ :
CC :

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EAU
SERVICE GÉNÉRAL DE L'EAU

Ref. : DCE-GCE 20-023 LVA/FE
Affaire suivie par Thibault VASSE
Tél. : 02.32.84.66.27 (Secrétariat)
Fax : 02.32.84.53.68
E. : t.vasse@cauxseine.fr

Monsieur Jean-Marie LAMBERT
153 RUE DE GODE
95100 ARGENTEUIL

à Lillebonne, le 06 mars 2020

LRAR 1A 149 733 5965 2

Objet : Réhabilitation du « Bassin du bourg » à la Fosse à la Belette - commune de Lintot

Monsieur,

Dans le cadre de ses compétences en matière de prévention du risque inondations, Caux Seine agglo est gestionnaire de l'ouvrage « Bassin et du Bourg » à la Fosse à la Belette sur la commune de Lintot.

Les dégradations constatées sur l'ouvrage nécessitent d'entreprendre d'importants travaux.

C'est à ce titre que par courrier daté du 06 Février 2020, Caux Seine agglo a contacté Mr Jean Marc Lambert en vue de convenir d'un rendez-vous. Celui-ci nous a informé qu'il n'était que l'exploitant des parcelles.

Mes services souhaitent donc vous rencontrer car certains de vos parcelles agricoles pourraient être impactées par ce nouvel ouvrage. Ces travaux seront l'occasion de régulariser l'accès au bassin, ainsi que les écoulements à l'exutoire de l'ouvrage.

Monsieur Thibault VASSE, chargé de projets à Caux Seine agglo, a essayé à plusieurs reprises de vous joindre par téléphone, en vain. Je vous remercie de prendre contact avec lui afin de fixer un rendez-vous pour vous présenter le projet au 02.32.84.19.98 ou par mail à t.vasse@cauxseine.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. Pour le Président et par délégation,

Le Vice-président

Hubert LFCARPENTIER

FJ :
CC :

DIRECTION DE L'EAU
SERVICE BASSIN DE L'EAU

ref : DCE GCE 20-023 TV0TEL
Affaire suivie par : Thibault VASSE
Tél. : 02.32.84.66.77 (Secrétariat)
Fax : 02.32.84.53.68
✉ t.vasse@cauxseine.fr

Monsieur Jean-Paul LAMBERT
7 RUE CHAUFFOUR
60270 GOUVIEUX

à Lillebonne, le 06 mars 2020

LRAR 1A 149 733 5966 9

Objet : Réhabilitation du « Bassin du bourg » à la Fosse à la Belette - commune de Lintot

Monsieur,

Dans le cadre de ses compétences en matière de prévention du risque inondations, Caux Seine agglo est gestionnaire de l'ouvrage « Bassin et du Bourg » à la Fosse à la Belette sur la commune de Lintot.

Les dégradations constatées sur l'ouvrage nécessitent d'entreprendre d'importants travaux.

C'est à ce titre que par courrier daté du 06 Février 2020, Caux Seine agglo a contacté Mr Jean Marc Lambert en vue de convenir d'un rendez-vous. Celui-ci nous a informé qu'il n'était que l'exploitant des parcelles.

Mes services souhaitent donc vous rencontrer car certaines de vos parcelles agricoles pourraient être impactées par ce nouvel ouvrage. Ces travaux seront l'occasion de régulariser l'accès au bassin, ainsi que les écoulements à l'exutoire de l'ouvrage.

Monsieur Thibault VASSE, chargé de projets à Caux Seine agglo, a essayé à plusieurs reprises de vous joindre par téléphone, en vain. Je vous remercie de prendre contact avec lui afin de fixer un rendez-vous pour vous présenter le projet au 02.32.84.19.98 ou par mail à t.vasse@cauxseine.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. Pour le Président et par délégation,

Le Vice-président

Hubert LECARPENTIER

PI :
CC :

DIRECTION CYCLE DE L'EAU
VICE-PRÉSIDENT CYCLE DE L'EAU

Réf. : DCE-GCE 20-023 1/01/11
Affaire suivie par Thibault VASSE
Tél. : 02.32.84.66.27 (Secrétariat)
Fax : 02.32.84.53.68
E-mail : T.vasse@cauxseine.fr

Monsieur Jean-Luc LAMBERT
3 ROUTE DU COLOMBIER
76210 SAINT JEAN DE LA NEUVILLE

à Lillebonne, le 06 mars 2020

LRAR 1A 149 733 5967 6

Objet : Réhabilitation du « Bassin du bourg » à la Fosse à la Belette - commune de Lintot

Monsieur,

Dans le cadre de ses compétences en matière de prévention du risque inondations, Caux Seine agglo est gestionnaire de l'ouvrage « Bassin et du Bourg » à la Fosse à la Belette sur la commune de Lintot.

Les dégradations constatées sur l'ouvrage nécessitent d'entreprendre d'importants travaux.

C'est à ce titre que par courrier daté du 06 Février 2020, Caux Seine agglo a contacté Mr Jean Marc Lambert en vue de convenir d'un rendez-vous. Celui-ci nous a informé qu'il n'était que l'exploitant des parcelles.

Nos services souhaitent donc vous rencontrer car certaines de vos parcelles agricoles pourraient être impactées par ce nouvel ouvrage. Ces travaux seront l'occasion de régulariser l'accès au bassin, ainsi que les écoulements à l'exutoire de l'ouvrage.

Monsieur Thibault VASSE, chargé de projets à Caux Seine agglo, a essayé à plusieurs reprises de vous joindre par téléphone, en vain. Je vous remercie de prendre contact avec lui afin de fixer un rendez-vous pour vous présenter le projet au 02.32.84.19.98 ou par mail à t.vasse@cauxseine.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. Pour le Président et par délégation,

Le Vice-président

Hubert LECARPENTIER

FJ :
CC :

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EAU
SERVICE GRAND CYCLE DE L'EAU

Bât. : DCC-GCE 20 023 TVEREL
Affaire suivie par Thibault VASSE
Tél. : 02.32.84.66.27 (Secrétariat)
Fax : 02.32.84.52.68
E-mail : t.vasse@cauxseine.fr

Madame Marie-Paule LAMBERT
3 ROUTE DU COLOMBIER
76210 SAINT JEAN DE LA NEUVILLE

à Lillebonne, le 06 mars 2020

LRAR 1A 149 733 5968 3

Objet : Réhabilitation du « Bassin du bourg » à la Fosse à la Belette - commune de Lintot

Madame,

Dans le cadre de ses compétences en matière de prévention du risque inondations, Caux Seine agglo est gestionnaire de l'ouvrage « Bassin et du Bourg » à la Fosse à la Belette sur la commune de Lintot.

Les dégradations constatées sur l'ouvrage nécessitent d'entreprendre d'importants travaux.

C'est à ce titre que par courrier daté du 06 Février 2020, Caux Seine agglo a contacté Mr Jean Marc Lambert en vue de convenir d'un rendez-vous. Celui-ci nous a informé qu'il n'était que l'exploitant des parcelles.

Mes services souhaitent donc vous rencontrer car certaines de vos parcelles agricoles pourraient être impactées par ce nouvel ouvrage. Ces travaux seront l'occasion de régulariser l'accès au bassin, ainsi que les écoulements à l'exutoire de l'ouvrage.

Monsieur Thibault VASSE, chargé de projets à Caux Seine agglo, a essayé à plusieurs reprises de vous joindre par téléphone, en vain. Je vous remercie de prendre contact avec lui afin de fixer un rendez-vous pour vous présenter le projet au 02.32.84.19.98 ou par mail à t.vasse@cauxseine.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. Pour le Président et par délégation,

Le Vice-président

Hubert LECARPENTIER

PJ :
CC :

MESDAMES et MESSIEURS LAMBERT
3 ROUTE DU COLOMBIER
76210 SAINT JEAN DE LA NEUVILLE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EAU
SERVICE GÉNÉRAL DE L'EAU
BIL : DCE GCE 21-020 TVA/MPH
Affaire suivie par Thibault VASSE
Tél. : 02.32.84.66.27 (Secrétariat)
Fax : 02.32.84.53.68
✉ t.vasse@cauxseine.fr

Envoi avec recommandé n° 1A 184 677 8766 2

à Lillebonne, le 23 mars 2021

Objet : Réhabilitation du Bassin du Bourg à la Fosse à la Belette sur la commune de Lintot

Mesdames et Messieurs LAMBERT,

Le 4 août 2020, vous rencontriez Monsieur Thibault VASSE vous faisant part de la nécessité de réhabiliter l'ouvrage « Bassin du Bourg » à la Fosse à la Belette sur la commune de Lintot.

Afin d'assurer la maintenance et l'entretien du bassin, Caux Seine agglo souhaitait acquérir les 27m² de la parcelle B493 et 262 m² de la parcelle B479. De plus, nous voulions régulariser l'accès au bassin ainsi que les écoulements à l'exécutoire de l'ouvrage. Il est impératif que nos services puissent avoir accès à tout moment, que ce soit pour des motifs d'entretien, de maintenance ou de sécurité.

Il s'est avéré que vous n'étiez pas opposés à la vente des 289m² de terrain agricole à la Collectivité pour l'agrandissement de l'ouvrage mais vous restiez fermement contre la mise en place d'une servitude de passage ou vente du chemin d'accès au bassin.

Je vous informe qu'une procédure d'expropriation est en cours, le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique a été envoyé à la Préfecture.

Toutefois, Caux Seine agglo souhaite privilégier un accord à l'amiable et éviter de poursuivre la démarche d'expropriation pour cause d'utilité publique.

PJ :
CC :

Monsieur Thibault VASSE reste à votre disposition si vous souhaitez reprendre la discussion, par téléphone au 02.32.84.19.98/06.18.52.40.19 ou par mail à t.vasse@cauxseine.fr.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour La Présidente et par délégation,
Hubert LECARPENTIER,

PJ :
CC :

Commune : LINTOT (760388)
Surface géographique : 10387 m²
Contenance : 10483 m²
Adresse : LINTOT
Bâtie : Non
Urbaine : Non

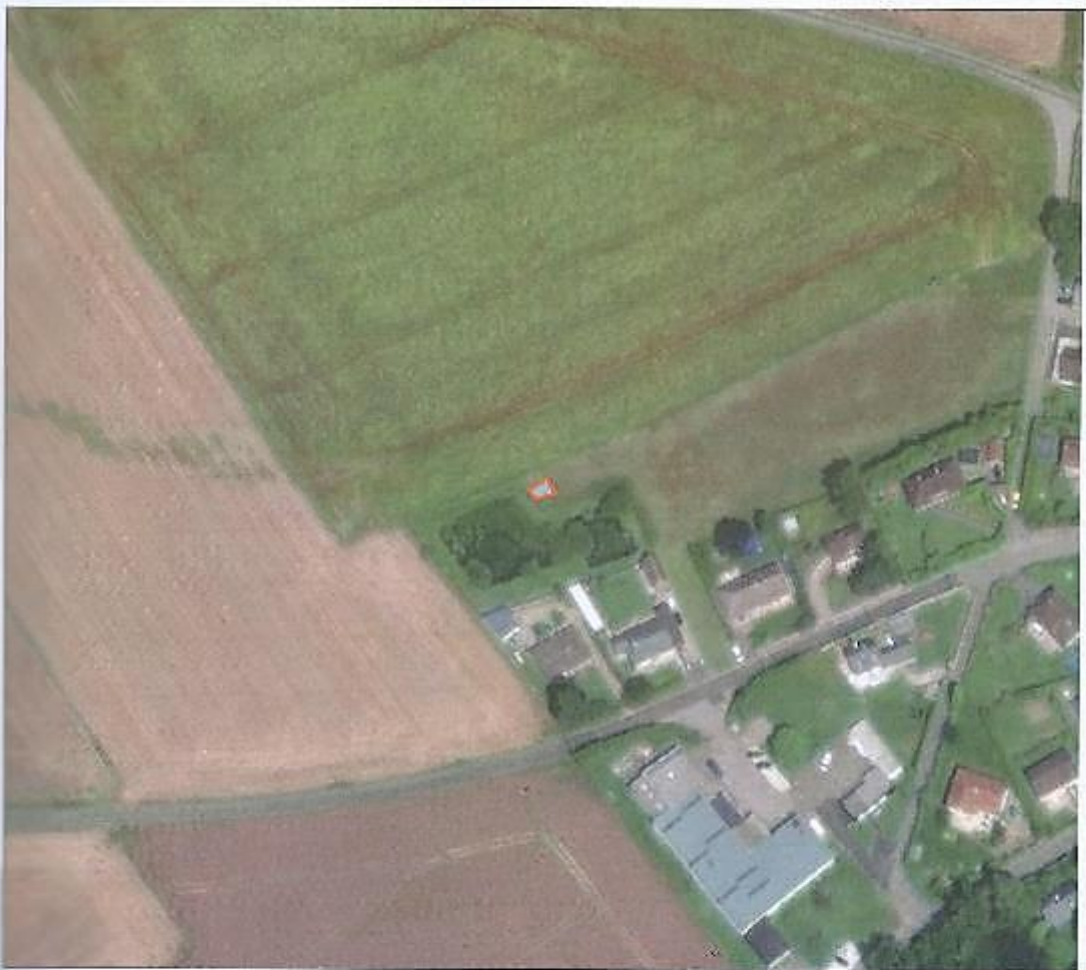


Echelle : 1:1000

Informations d'urbanisme :

Zonages (POS ou PLU)		
A	Zone A protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles	86,74%
UC	Zone urbaine centrale	3,28%
Prescription(s)		
	Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général	17,98%
17	Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général	3,05%
Informations		
Droit de préemption urbain	Périmètre de droit de préemption urbain	3,96%
Droit de préemption urbain	Périmètre de droit de préemption urbain	3,96%

Commune : LINTOT (760388)
Surface géographique : 25 m²
Contenance : 27 m²
Adresse : LINTOT
Bâtie : Non
Urbaine : Non



Echelle : 1:1000

Informations d'urbanisme :

Zonage(s)(POS ou PLU)		
A	Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles	100,00%
Prescription(s)		
	Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général	100,00%

CLOTURE DE L'ENQUETE

Le 20 Mai 2022

Le délai d'enquête étant expiré,

Je, soussigné, Dominique LEBLANC déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public du 3 Mai 2022 au 20 Mai 2022 18h30

à Lintot, le 20/05/22

Le commissaire enquêteur
(signature)



Sont annexées au présent registre les lettres ou notes écrites suivantes :

- 1 - lettre du _____ de M. _____
- 2 - lettre du _____ de M. _____
- 3 - lettre du _____ de M. _____
- 4 - lettre du _____ de M. _____
- 5 - lettre du _____ de M. _____
- 6 - lettre du _____ de M. _____

M. Documents:

- Courrier Caux Seine Agglo du 29/01 à Marie Lintot
- " " du 06/02/2020 à M. Lambert Jean Marc
- " " M. Lambert Roger
- " " Mme Lambert Mireille
- " " M. Lambert Jean Marie
- " " M. Lambert Jean Paul
- " " M. Lambert Jean Luc
- " " Mme Lambert Marie Paule
- " " du 23/03/21 Mmes & Mrs Lambert
- Extrait cadastre - B0479
- " " - B0493

→ de la page 5 à page 19.

24

Questions du commissaire-enquêteur	
Questions	<i>Réponses du pétitionnaire / Commentaires du CE</i>
<p>Mail du mercredi 03 mai 2022</p> <p>1 Echanges avec propriétaires : Nous avons convenu d'un envoi de votre part des courrier, rapport de rencontre. Qu'en est-il ?</p>	<p><u>Réponse du pétitionnaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Retour par mail du jeudi 04 mai 2022 : « Je vous transmets les courriers envoyés aux propriétaires des parcelles. »
<p>Mail du mercredi 03 mai 2022</p> <p>2 Coût du projet et travaux :</p> <p>c) La page 32 fait état d'un montant des travaux mais pas de coût relatif à l'acquisition des parties de parcelles, Qu'en est-il ?</p> <p>d) Disposez-vous d'un calendrier des travaux ?</p>	<p><u>Réponse du pétitionnaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Retour par mail du jeudi 04 mai 2022 : • c) « Nous n'avons jamais évoqué le prix d'achat avec les propriétaires du fait de leur refus d'accord. Habituellement, nous achetons à 1€ le m². » d) Il n'y a pas de calendrier de travaux du fait de la longue procédure pour la DUP. Si vous le souhaitez, je peux demander un calendrier prévisionnel des travaux au bureau d'études.

3	<p>Mail du Vendredi 13 mai 2022</p> <p>c) Auriez-vous les coordonnées d'INGETEC et qui a rédigé le dossier ?</p> <p>d) Avez-vous pu contacter INGETEC pour le calendrier des travaux (durée et phases)?</p>	<p><u>Réponse du pétitionnaire :</u></p> <p><i>Mail du_lundi 16 mai 2022</i></p> <p>c) « Voici les coordonnées de Monsieur DUJARDIN du bureau d'études Ingetec qui a travaillé sur ce dossier. Guillaume DUJARDIN - Responsable d'Affaires Hydrauliques - Port. +33 (0)6 80 95 80 93 - Tél. +33 (0)2 35 07 94 20 - guillaumedujardin@ingetec.fr</p> <p>d) « J'ai pu m'entretenir avec M. DUJARDIN d'Ingetec. « Lorsque Caux Seine aggro aura la maîtrise foncière nous pourrons engager les travaux, il faut compter 15 jours de préparation pour le chantier et un mois pour les travaux. »</p>
----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mémoire en réponse

Monsieur Dominique LEFEBVRE

Commissaire-enquêteur

DIRECTION CYCLE DE L'EAU
GRAND CYCLE DE L'EAU
Nos Réf. : PCV-GCE 22-041 TVa/MPH

Affaire suivie par Thibault VASSE
Tél. : 02.32.84.66.27 (Secrétariat)
Fax : 02.32.84.53.68
t.vasse@cauxseine.fr

à Lillebonne, le 14 juin 2022

Objet : Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire en vue de la réhabilitation du Bassin du bourg à Lintot.

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Nous réceptionnons le 25 mai 2022 le procès-verbal de synthèse relatif à la demande d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire en vue de la réhabilitation du Bassin du bourg sur la commune de Lintot.

Nous n'avons pas de remarques particulières à apporter aux réponses de Monsieur Thibault VASSE, chargé du suivi de ce projet au sein de Caux Seine agglo.

Toutefois, nous tenons à rappeler la nécessité d'effectuer les travaux de réhabilitation de cet ouvrage dans un état très dégradé.

Les objectifs de cette opération sont :

- Réguler efficacement les ruissellements du bourg avant rejet dans le talweg naturel ;
- Abandonner le rôle de réserve incendie ;

- Pérenniser et sécuriser l'accès à l'ouvrage (actuellement, absence d'accès direct depuis la voie publique) ;
- Mettre en place une nouvelle clôture et un nouveau portail d'entrée ;
- Faciliter l'entretien par les agents de Caux Seine agglo (forme rectangulaire, création d'une rampe d'accès, présence d'un décanteur).

L'accès aux ouvrages hydrauliques est strictement interdit aux personnes autres que les agents de Caux Seine agglo. Monsieur GUEROULT sera tenu de condamner son accès au bassin et de ne plus y introduire ses animaux (poules et canards).

Monsieur Thibault VASSE reste à votre disposition pour tout renseignement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Présidente et par délégation,

Le Vice-Président

Hubert LECARPENTIER